

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'AMI DE LA RELIGION

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE ET COMMERCIAL.

12s. 6a. ANNEE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

ANNEE. 12s. 6a.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

QUEBEC, LUNDI MATIN, 19 NOVEMBRE, 1849.

BUREAU DE REDACTION Rue Ste. Famille, No. 14.

FRANCE.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Présidence de M. DUPIN, aîné.

Séance du 18 octobre.

Discussion sur les affaires de Rome.

(Suite.)

M. de la Rosière, après avoir dit qu'il a résidé à Rome comme chargé de fonctions diplomatiques sous le dernier gouvernement, examine quelle a été la pensée de l'ordre du jour de l'Assemblée constituante; il le trouve obscur, il dit que cette Assemblée représentant une partie de l'opinion, et l'Assemblée actuelle représentant une contre-partie, le Ministère a dû se trouver embarrassé entre l'expression de ces opinions; il déclare qu'il veut garder la politique d'opinion. Il reproche à la Commission exécutive d'avoir écrit que les traités de 1815 n'existaient plus et d'avoir fait pour soutenir cette déclaration, d'avoir même, dans la question de la frontière autrichienne, refusé de porter la frontière autrichienne à l'Adige, de peur de faire la fortune d'un roi qui pourtant était notre allié naturel et nécessaire. (Très bien!) Il engage l'Assemblée à écarter la politique d'opinion et à suivre cette politique sérieuse qui découle des intérêts, de cette politique à laquelle Louis XIV traite avec Cromwell, Louis XVI traite avec les États-Unis, et la plus an-tère et la plus énergique expression de la démocratie traite avec le roi d'Espagne. (Très bien! très bien!)—Vive agitation.)

C'est au nom de cette politique que Richelieu, cardinal, a traité avec la Suède pour empêcher l'établissement de cette puissance colossale et unitaire de l'Allemagne dont votre politique d'opinion a permis le rétablissement. (Très bien!) Il fait revenir à cette politique qui s'occupe des intérêts du pays, de son commerce, de ses frontières. (Très bien!) Je pourrais, dit-il, faire ici, au point de vue de la démocratie, l'éloge de cette institution, qui a permis l'homme le plus obscur pour éléver par l'élection au plus haut degré de la puissance. (Rumeurs à gauche.—Interruption.—Bruit.)

M. le Président, se tournant vers l'extrême-gauche.—Comment voulez-vous qu'on entende la discussion, si vous vous croyez obligé de faire le second dessus de l'orateur? (Hilarité générale.)

M. de la Rosière examine la constitution des États romains, l'institution du pape au point de vue de la catholicité; il soutient que, sans la papauté, il n'y aurait pas d'État romain, il n'y aurait pas même de ville de Rome. (Cris à gauche.) Tout le monde sait que ce sont les Papes qui ont sauvé partiellement la ville de Rome, qui l'ont préservée des Barbares, qui ont fondé les États romains par les libéralités des princes français et par la munificence du catholicisme, sans le concours, sans le moindre effort des États romains eux-mêmes. Il prouve que le Pape, pour avoir son indépendance comme chef de la catholicité, devait avoir la souveraineté dans ces États. C'est, dit l'orateur, la souveraineté de la catholicité qui prévaut sur la souveraineté des États romains.

Après avoir rendu compte de l'état de l'Italie, il demande si c'était par la violence qu'on devrait remédier à cet état de choses. Permettez donc, dit-il, un instant, une hypothèse pour démontrer à quelle incapacité vous réduisez souvent et des hommes et le pays lui-même. Je suppose qu'il y ait un jour un grand homme, une grande âme, un grand esprit... (Exclamations sur tous les bancs.—Hilarité.) Je le déclare, je ne veux faire qu'une hypothèse élogieuse.

De toutes parts.—Oui! oui! (Bruit.—Longue agitation.)

M. le Président.—Il est déplorable de donner un pareil spectacle à la France dans une discussion aussi sérieuse, et de ne pas donner plus d'attention aux débats. (Agitation continue.) Je ne puis que signaler ces interruptions incessantes, mais cela fera avec toute la fermeté possible! (Mouvements divers.)

M. de la Rosière, continuant, cite, pour prouver que les États romains doivent être en dehors du droit international, l'exemple des États-Unis d'Amérique, où l'État de Colombie est mis par la Constitution en dehors des droits politiques, pour assurer la liberté, la dignité, l'indépendance de l'Union. (Très bien!) Il faut remarquer que le général Cavaignac, aussitôt après qu'il connut les événements de Rome, donna l'ordre d'armer à Toulon, et que l'honorable général n'a pas vu dans cette résolution un acte de nature à susciter une nouvelle coalition de Brunswick. (Très bien!) Il trace l'origine de la révolution romaine, qui est venue, non d'une question de liberté, mais de la question de la guerre.

L'orateur fait observer que le premier qui ait signé la déchéance du Pape est un amnistié qui avait dit à Pie IX que les cours et la terre de Rome lui appartenaient. On a voulu forcer le Pape à faire la guerre, on a proclamé la République parce qu'il n'a pas voulu la déclarer; mais est-ce que les hommes qui ont voulu violenter le Pape ont fait la guerre après avoir établi la République? Non, M. Mazzini ne l'a pas faite. (Vifs applaudissements à droite.) Ceux qui ont établi la République, ces chefs, ses soldats n'étaient pas Romains. Le chef effectif de l'armée était M. Garibaldi, Génois. Les soldats n'étaient pas romains, ils étaient hongrois, polonais, lombards, français, ou, des Français. (Violentes réclamations à gauche), des Français qui ont perdu le droit de reprocher à l'armée de Condé d'avoir tiré sur le drapeau français. (Applaudissements prolongés à droite.—Violentes réclamations à gauche.)

M. le Président.—On ne peut tolérer l'approbation donnée à des Français qui ont tiré sur des Français. (Vive approbation.)

M. de la Rosière.—Quand il s'agit de voter la déchéance du Pape, qui fait M. Mazzini? Il vote avec la prudence d'un homme qui sait qu'en république un vote expose souvent à un coup de poignard. (Bruit à gauche.)

Une voix à gauche.—Vous n'êtes pas un républicain!

M. de la Rosière.—Quand on a entamé les négociations avec M. le général Oudinot, un collègue de M. Mazzini était d'avis de continuer ces pourparlers.

M. Mazzini, lui, est d'un avis contraire.

Singulière république romaine que celle dont le chef n'est pas romain, dont les ministres ne sont pas romains, dont les généraux et les soldats ne sont pas romains! (Vive approbation.—Murmures à gauche.)

M. Charras.—M. Rossi était-il romain? (Bruit.)

Une voix à droite.—C'est vous qui êtes les Romains de la République romaine!

M. de la Rosière.—Messieurs, il n'y a jamais eu de république romaine à Rome. On avait rêvé une unité italienne impossible; il y a eu cette espérance.

Il y a eu aussi les excès de la démagogie, le papier-monnaie, la banqueroute; il y a eu la république sociale, que vous avez vaincue chez vous et qui s'était réfugiée à Rome. (Vifs applaudissements.—Réclamations bruyantes à gauche.)

Voix à droite.—Osez donc faire appel au peuple romain.

M. de la Rosière.—Oui, voilà ce qu'il y a eu à Rome. Les événements du 30 avril et le guet-apens dans lequel le malheureux général de Bréa a perdu la vie ont la même origine.

Les socialistes avaient rêvé de faire de Rome la métropole de leur nouvelle religion. Quel aurait été le nouveau pontife? Considérant ou Proudhon? (Rires.—Bruit à gauche.)

Le socialisme ne dit pas son dernier mot, et cependant il devrait le faire pour le peuple qu'il berce. Peut-il soutenir un seul moment le parallèle avec la charité chrétienne? (Très bien!)

Le socialisme a désolé Florence au quatorzième siècle; c'est le socialisme qui a ravagé l'Angleterre; et depuis les orgies de la Révolution il s'est continué jusqu'aux journées de juin. (Applaudissements.)

On peut suivre le socialisme dans l'histoire à la longue trace de ruine qu'il a laissées. Et cependant il avait rêvé de détrôner le christianisme, qui depuis 1800

ans s'est ouvert une si large voie par l'Évangile, qui est son premier et son dernier mot à la fois.

Notre gouvernement était placé, dès l'origine, en présence de la république sociale et non de la république romaine. Dans cet état de choses, quel parti y avait-il à prendre? La neutralité était périlleuse et onéreuse. Il y avait deux partis à choisir: établir la république romaine avec le Pape ou sans le Pape.

Établir la République avec le Pape, c'était mettre le Pape sous la main de ceux qui s'étaient compromis par leur inertie dans l'assassinat de Rossi, qui avait pris part à l'assaut du Quirinal; c'était mettre le Pape sous la main des alliés de ceux qui dérivent ici que Dieu a fait son temps, qu'il doit être chassé de la conscience humaine! Cela aurait-il bien rassuré l'Europe et les catholiques? (Interruption à gauche.)

La République sans le Pape! mais c'était la ruine de Rome (nouvelles interruptions.) c'était le forcement des États romains, c'était leur envahissement par l'étranger, c'était la guerre inévitable pour toute l'Europe. L'indépendance de l'Italie était compromise par la République; la papauté est la dernière ancre de salut de l'indépendance italienne.

La république romaine, soutenue par nous, nous apportait un grief sérieux de la catholicité et du Pape contre nous. Notre position politique dans le monde n'en eût-elle pas été ébranlée? (Interruptions à gauche.)

À droite.—Ces interruptions continuelles sont indécentes.

L'orateur prouve que Rome doit toute sa splendeur au séjour des Papes: que pendant 70 ans qu'elle a été privée de leur présence elle a été malheureuse; il dit qu'il n'y a pas de véritable nationalité romaine, et que si la République avait continué d'exister à Rome, tôt ou tard, l'Angleterre aurait passé sur le corps de cette république pour se lancer sur les royaumes de Naples, dans le mouvement qu'elle fera lorsqu'elle aura à régler ses comptes en Orient avec la Russie. (Le tumulte continu, les interruptions et les cris de la gauche empêchent l'orateur de se faire entendre.—Plusieurs membres se lèvent à droite.)

M. de la Rosière, se tournant vers M. le Président, lui fit observer qu'il ne peut continuer, il demande à terminer son discours demain!

À gauche.—Non! non! parlez!

M. les représentants se lèvent; quelques membres, à gauche, demandent que la délibération continue. Violent tumulte.)

La séance est levée à six heures.

Demain, à une heure, séance publique.

—Suite de la discussion.

Séance du 19 octobre.

A une heure la séance est ouverte. Les tribunes sont entièrement remplies. L'Assemblée est nombreuse et agitée. Les ministres sont à leurs bancs, ainsi que les membres de la commission. Plusieurs membres s'entretiennent avec vivacité dans l'hémicycle et dans les couloirs. On remarque l'ambassadeur d'Angleterre dans la tribune du vice-président de la République.

M. le Président.—La parole est à M. Thuriot de la Rosière, pour continuer son discours sur le projet de loi relatif à des crédits supplémentaires à allouer aux ministères de la guerre, de la marine et des affaires étrangères, pour l'expédition de Rome.

M. de la Rosière rentre dans les appréciations qu'il a déjà présentées hier, il examine les différentes phases que l'Italie a eu à subir, selon les alliances des royaumes qui ont été ses auxiliaires. Il continue en ces termes: J'ai dit qu'il n'y avait pas de nationalité romaine, et je crois qu'il n'y en a jamais eu; et il y a eu, il est vrai, une dénomination romaine dans le monde, mais je ne crois pas qu'une nationalité ait jamais existé; en tout cas, elle n'existe pas aujourd'hui, à moins que l'on appelle nationalité romaine cette nationalité cosmopolite et mobile qui pourtant, en se transportant dans tel ou tel point de l'Europe, nous interdise successivement partout l'exercice de nos droits.

On a dit que nous avons été attaquer la République romaine, et qu'il était monstrueux qu'une République en égorgeât une autre. A cela, je réponds: Oui, une république à succombé à Rome; mais il y a

ici un abus colomnicux des mots. Ce n'est pas la République, en tant que République, que nous sommes allés détruire à Rome; ce que nous sommes allés détruire, c'est l'établissement anarchique qui au mépris de nos droits, au préjudice de nos intérêts, avait la prétention, à Rome, d'approprier de ce que j'appelle une propriété indivise de la catholicité: ces griefs écartés, je me demande comment le gouvernement français ne serait pas décidé pour le rétablissement du Pape, puisque ce rétablissement rendait à l'Italie sa dernière chance d'indépendance.

L'honorable membre, en terminant, fait un éloge chaleureux de la discipline et de la valeur de l'armée française.

Une vive approbation se manifeste dans l'Assemblée après ce discours. M. de la Rosière est félicité par un grand nombre de ses collègues.

M. le Président.—M. le général Cavaignac a demandé à faire une observation de sa place; j'engage l'Assemblée à écouter en silence.

M. le général Cavaignac.—Je demande la permission de présenter quelques observations à raison de ce qui a été dit de la conduite de mon gouvernement au sujet des affaires d'Italie.

Plusieurs voix.—Parlez! parlez!

M. le général Cavaignac.—Lorsque j'avais l'honneur de présider le conseil des ministres, je fus informé que le Pape, prisonnier dans son palais, cherchait à s'évader ou même s'était évadé, et se dirigeait sur Civita-Vecchia pour réclamer le secours de la France. Nous tenions ces renseignements d'un agent subalterne, mais toutefois l'information était d'une nature telle qu'on devait se préoccuper immédiatement d'une éventualité possible.

L'orateur déclare ne pas vouloir envisager la question au point de vue politique. Il s'agissait, dit-il, pour nous d'un sentiment sympathique à exprimer, d'une réponse émue à faire à un homme respectable (mouvement), qui réclamait le secours de la République française. (Longue et bruyante interruption.) Je veux dire que notre résolution avait été dictée par une simple raison d'humanité.

M. de Corcelles fut chargé d'une mission auprès du Saint-Père; un effectif fut mis à sa disposition à l'effet de veiller à ce qu'il ne fut pas fait de dommage à la personne du Saint-Père. Des explications furent données par moi à la tribune; je donnai lecture des instructions remises à M. de Corcelles. Celui-ci me répondit quelques jours après que la personne du Saint-Père était en sûreté et partie à Gaëte. En conséquence, il n'emmenait pas l'effectif mis à sa disposition, dont il n'avait plus besoin. On a parlé d'instructions secrètes, on a dit que nous avons amoindri en apparence notre expédition, et que notre pensée était plus étendue. Je dois déclarer qu'une seule instruction secrète a été donnée à M. de Corcelles, je vais en donner lecture à l'Assemblée. Je prie M. le président du conseil d'y consentir, il n'aura pas à s'en repentir.

M. Cavaignac donne connaissance de cette dépêche, dans laquelle il est expressément recommandé à MM. de Corcelles et d'Harcourt, tous les deux ambassadeurs près du Saint-Siège, de se mettre d'accord dans les mesures qu'ils jugeront nécessaires de prendre; après avoir rappelé les différents actes du gouvernement depuis l'expédition de Rome, il termine en déclarant qu'il accepte cependant les conclusions de la commission, pourvu que la France ne soit pas placée au-dessous de la mission qu'elle est appelée à remplir. A cette occasion il votera pour le projet. (Nombreuses marques d'adhésion et d'étonnement.)

M. Victor Hugo.—J'entre tout de suite dans la question. Une parole de M. le ministre des affaires étrangères, prononcée dans la séance d'hier, me force à commencer à rétablir les faits; il importe de les préciser, au point où nous en sommes arrivés. Dans le sein de la commission à l'Assemblée constituante, où le général Lamoricière disait que: "L'Italie avait perdu à Novare sa bataille de Waterloo, car l'Autriche était maîtresse de l'Italie, elle allait marcher sur Rome, comme elle avait déjà marché sur Milan, emprisonnant et fusillant (approbation à gauche), donnant la bastonnade à des femmes." (Interruption.) Eh!

quoi! voulez-vous assister les bras croisés à ce spectacle? Mais si vous ne le voulez pas, précédez l'Autriche en Italie! M. le président du conseil dissit dans une séance de l'Assemblée constituante: "La France veut aller à Rome pour sauver la liberté." M. le général Lamoricière disait: "Si nous ne pouvons sauver la République à Rome sauvons au moins la liberté!"

Ce fut alors que, spontanément, l'Assemblée constituante vota les fonds nécessaires pour l'expédition de Rome, afin qu'il ne fut pas dit que la France était absente lorsqu'on mettait en question la liberté d'un peuple ami; son intérêt l'appelait (approbation à gauche), et aussi afin de ne pas laisser l'Autriche continuer le cours de ses victoires, si on peut appeler des victoires ces indignités. Il ne sera pas dit que la tribune de France sera restée muette quand la tribune d'Angleterre a parlé; surtout après les exécutions, les extorsions (vives interruptions);—long mouvement), les accusations, les potences dressées pour des hommes héroïques, la bastonnade donnée à des femmes. (Explosion d'approbation à gauche.—Longue agitation. Je le dis bien haut, je repousse de toute la force de mon cœur ces hommes sauvages, ces Radetzky, ces Haynau, qui prétendent... (approbation unanime à l'extrême gauche; bruit) qui prétendent servir cette sainte cause, et qui font à la civilisation l'injure de la défendre par les moyens de la barbarie. (Nouvelle et plus vive approbation à gauche.)

J'ai dû vous rappeler dans quel sens l'expédition romaine avait été votée par la Constituante; elle n'existe plus, mais son vote est entre vos mains. Vous pouvez attacher à ce vote la conséquence que vous jugerez nécessaire.

L'orateur rend compte des faits qui se sont passés en France au sujet des affaires d'Italie, et il arrive ensuite à la lettre du président de la République. Messieurs, dit-il, une lettre a paru, écrite par le président de la République à un de ses aides-de-camp....

M. Desmousseaux de Givré.—Je demande la parole. (Hilarité générale.)

M. V. Hugo.—Et cette lettre a produit une certaine sensation; eh bien! je ne crains pas de le dire, j'aurais préféré à cette lettre un acte du Gouvernement....

M. Desmousseaux de Givré.—Vous ne répondez pas à ma pensée! (Nouvelle hilarité générale.)

M. Victor Hugo.—Je ne conçois pas que cette lettre, telle qu'elle a été écrite, n'ait pas trouvé un assentiment général, parce qu'elle a le talent de dire tout haut ce que chacun cache dans sa pensée. Elle donnait au Saint-Père d'utiles conseils, elle traçait au Pape, auquel nous avons rendu le service un peu trop grand peut-être de le restaurer, elle lui a tracé, dis-je, le programme sérieux d'un gouvernement libéral.

Quelques jours après cette lettre, le gouvernement clérical que nous protégeons et qui nous doit d'être (mouvement), publiée sa réponse: c'est le *Motu Proprio*, avec l'amnistie pour *post-scriptum*; et qu'est-ce que cette amnistie? (Agitation et rumeurs.) Je ne parlerai en aucun cas du Chef auguste de la chrétienté qu'avec un respect profond. Dans une autre enceinte, je fus un de ceux qui ont cru voir en lui un des plus rares présents que la Providence ait jamais faits à la chrétienté. Pie IX est restauré, mais il n'est pas libre. Je ne lui impute pas les actes de sa chancellerie, car les actes de cette chancellerie ont été souvent vicieux. (Mouvement.)

Un évêque célèbre a dit des Papes "qu'ils avaient les deux mains ouvertes; de l'une décollait continuellement la miséricorde, de l'autre la liberté." Le Pape a fermé ses mains. (Agitation.—Rumeurs.) Vous ne pouvez échapper au dilemme posé par la force des choses, car il faut donner tort à quelqu'un. Si vous condamnez la lettre, vous approuvez le *Motu proprio*; si vous acceptez la lettre, vous condamnez le *Motu proprio*. (Mouvement.—Approbation à gauche.)

L'orateur dit que, selon le choix que fera l'Assemblée entre la lettre et le *Motu proprio*, le pays se joindra à elle ou s'en séparera. (Mouvement.) Le *Motu proprio* a paru peu libéral au cabinet autrichien, et nous ne devons pas nous montrer moins libéral que le prince de Schwarzenberg. N'oublions pas que la guerre d'Espagne a

été fatale à la Restauration ; ne faisons pas de cette expédition de Rome une fatalité semblable. (Agitation.) La majorité doit y penser. Il faut faire rentrer à Rome la papauté avec l'adhésion populaire ; il faut que la papauté comprenne son siècle ; il y a trop longtemps qu'elle s'isole du progrès. (Vives dénégations.—Agitation.)

Savez-vous où en est la législation à Rome ? un composé de lois féodales qui produise la vénalité des juges civils et la barbarie des juges criminels. (Exclamations.) Les comptables ne rendent pas compte au Trésor ; c'est leur règle ; mais à Dieu seul (agitation) la censure politique et la censure ecclésiastique ; l'une garotte Popinion, l'autre la beillonne. (Approbation à gauche.) Messieurs, dit l'orateur, si vous voulez cette réconciliation (interruption) ; il faut que la papauté arbore ce double drapeau si cher à l'Italie : sécularité et nationalité, sinon immédiatement, du moins qu'elle s'y prépare. Il faut qu'elle sache bien que son pire ennemi n'est pas l'esprit révolutionnaire, c'est l'esprit ecclésiastique. (Exclamations et dénégations.—On rit.—Approbation à gauche.)

L'orateur veut qu'on s'attache à la lettre du Président contre le Motu proprio. Il ne s'agit pas de renfermer le Pape au château Saint-Ange pour le contraindre. (Ah ! ah ! —Hilarité.) Il reconnaît que les bataillons ne peuvent rien, que l'oppression d'un Pape est aussi impossible que la compression d'un peuple. (Interruption.) Imposez-vous votre volonté au Pape ! (Non ! non ! non !) Alors vous laissez dresser des gibets dans Rome. (Violentes exclamations.) Alors vous exigerez l'amnistie. (À droite, avec force : Non ! non ! —Vive agitation.) Alors nous l'y contraindrons, nous, et nous en convenons. (Exclamations diverses.—Réclamations énergiques à droite.—Longue agitation.)

Une dernière observation ; nous sommes d'accord sur un point, c'est qu'il faut quitter Rome le plus tôt possible ; il ne faut pas faire de Rome une espèce d'Algérie (oh oh ! réclamations générales) une espèce d'Algérie pour y envoyer nos millions et nos soldats. Eh bien ! si nous voulons sortir de Rome quand les Autrichiens quitteront Bologne, il ne faut pas y laisser une révolution derrière nous. En ce moment le gouvernement ecclésiastique excite à Rome une réprobation générale. Si nous quittons Rome demain, à peine la porte se serait-elle fermée sur notre dernier soldat, qu'une révolution plus violente que la première éclaterait. M. le ministre des affaires étrangères ne me démentira pas. Le système de compression ecclésiastique ne termine pas les révolutions. Vous convient il de maintenir vos soldats au Capitole pour y recevoir la consigne du parti-prêtre ? (Approbation à gauche.)

Nous n'avons qu'un moyen de quitter Rome, c'est en y laissant la liberté ; c'est le seul moyen de prouver que vous n'avez pas violé la Constitution en faisant cette expédition ; ce qui n'est pas possible, c'est que la France ne fasse pas sortir de son drapeau, du sang glorieux qu'elle a répandu, autre chose que la liberté, autre chose qu'un droit, et ce qui n'est pas possible, c'est que le passage à Rome n'ait pas d'autre résultat que le passage de l'Autriche, que nous subissons l'indignité de l'amnistie, que nous laissons soulever la France par la main d'un prêtre. (Réclamations énergiques.—Agitation.) Ce qui n'est pas possible, c'est que nous soyons aller à Rome sacrifier notre argent et notre sang pour rien. Je me trompe, pour de la honte ! (Approbation à gauche.—Agitation prolongée.)

M. Victor Hugo, en descendant de la tribune, est félicité avec empressement par les membres de la gauche.

M. de Montalembert monte à la tribune ; il la quitte aussitôt.

La séance suspendue pendant une demi-heure.

A la reprise de la séance, M. Larosse, ministre des travaux publics, dépose :

1° Un projet de loi relatif aux précautions à prendre dans l'emploi des machines à vapeur ;

2° Un projet de loi portant demande d'un crédit supplémentaire.

M. de MONTALEMBERT attend pendant quelques instants à la tribune avant de prendre la parole. Le silence se rétablit enfin.

M. de MONTALEMBERT.—Messieurs, le discours que vous venez d'entendre a déjà reçu le châtiement qu'il méritait dans les applaudissements qui l'ont accueilli.

À droite.—Très bien ! très bien ! (Vives réclamations à gauche.)

Un membre à gauche.—Vous êtes un insolent !

Voix nombreuses à.—A l'ordre ! à l'ordre ! (Agitation bruyante.)

M. le Président.—Ce n'est pas parlementaire, monsieur de Montalembert.

À gauche.—Nous demandons le rappel à l'ordre !

M. le Président.—J'ai fait observer à l'orateur que son expression n'était pas parlementaire.

M. le président, s'adressant à gauche.—C'est vous que je rappelle à l'ordre maintenant, car vous le troublez. (A l'ordre ! à l'ordre ! —L'agitation est à son comble.) Ce n'est pas à vous à rappeler à l'ordre, c'est à moi !

À gauche.—Eh bien ! rappelez-y donc. M. le Président.—J'ai adressé à M. de Montalembert les paroles que j'ai eu devoir lui adresser.

À gauche.—Lesquelles ! lesquelles ! M. le Président.—Si vous aviez gardé le silence, vous les auriez entendues.

M. de Montalembert a maintenant le droit de s'expliquer ; il a la parole.

Voix à gauche.—Eh bien ! nous écoutons.

M. le Président.—C'est fort heureux que vous vouliez bien vous soumettre au règlement.

À gauche.—Pourquoi tolérer des provocations ?

M. le Président.—Vous venez d'en dire cent fois plus que M. de Montalembert. (Vives rumeurs à gauche.) Je ne céderai jamais à la violence, quelle qu'elle soit ! (Très bien !)

Voix à gauche.—Nous ne laisserons pas parler l'orateur.

M. le président.—Est-ce que vous vous croyez maîtres ici ? C'est à dire qu'il dépendra de vous, Messieurs, d'empêcher la séance de continuer ! Gardez le silence. L'orateur à la parole, vous ne l'avez pas ! Il a la parole pour s'expliquer. (Écoutez ! écoutez.)

M. Nadaud.—Je prends l'engagement de ne jamais insulter personne, mais je ne me laisserai pas insulter non plus.

M. le Président.—Ajoutez-y l'engagement de vous taire et d'observer le règlement. (Très bien ! très bien !)

M. de Montalembert.—Puisque le mot de châtiement vous blesse, Messieurs, je le retire et je substitue celui de récompense. (Vives et approbation à droite.—Murmures à gauche.)

Je dis donc que l'orateur a déjà recueilli pour récompense les applaudissements de l'extrême opposition, mais que la majorité dont il a fait partie jusqu'aujourd'hui, que les électeurs modérés de Paris qui, comme moi, l'ont nommé, interruption, qui l'ont nommé pour représenter le grand parti et les grands intérêts de l'ordre, ces électeurs là auront le droit de demander si c'est pour recueillir de tels applaudissements qu'ils l'ont envoyé à cette tribune. (Exclamations à gauche.)

M. Thourret et plusieurs autres membres.—C'est une nouvelle injure !

M. Flandin.—Il y a une double injure, et contre l'orateur et contre ceux qui l'ont applaudi !

M. Grévy.—L'orateur a injurié une partie de l'Assemblée. (Agitation.) Monsieur le président, vous ne devez pas tolérer cela.

M. le Président.—L'expression qui vous a blessés a été retirée. Exclamations nombreuses à gauche.)

Un membre.—Elle a été aggravée !

M. Grévy.—Vous n'auriez pas toléré cela de la part d'un orateur de la gauche.

Voix à droite.—Vous n'avez pas la parole ! A l'ordre !

M. de Montalembert.—L'Avenir lui garde, à l'honorable préopinant... vous ne permettez de dire cela... l'Avenir lui garde un autre châtiement... (Nouvelles exclamations à gauche.)

M. le président.—C'est trop personnel.

M. A. Thourret.—M. Victor Hugo n'est pas là ! Attendez qu'il y soit ! Vous attaquez un orateur absent, cela n'est pas digne de vous ! (Vive agitation.)

Un certain nombre de représentants de la gauche se lèvent et paraissent se disposer à quitter la salle.—Un grand tumulte éclate.

À droite.—A l'ordre ! à l'ordre ! Assis ! assis !

M. le Président, à l'orateur, au milieu du bruit.—Vous devez laisser M. Victor Hugo en dehors de votre discussion. Si c'est une attaque personnelle, je ne la tolérerai pas !

M. de Montalembert.—Je n'attaque pas la personne de M. Victor Hugo...

M. le Président.—Répondez à ses raisonnements, mais n'attaquez pas sa personne. (Très bien !)

M. A. Thourret.—A la bonne heure, c'est de la justice.

M. le Président (s'adressant à l'extrême gauche).—Mais vous ne voulez pas même entendre ce qu'a dit le président, à force de faire du bruit. Vous le lirez demain, puisque vous ne voulez pas l'entendre aujourd'hui. Vous cédez trop à la violence, je vous le dis. (Exclamations à gauche.)

M. Pascal Duprat.—Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le Président.—A la première phrase de M. de Montalembert, je lui ai fait remarquer que cette phrase n'était pas parlementaire ; il avait le droit de s'expliquer ; il a retiré le mot qui vous avait blessés et l'a remplacé par un autre.

Voix à gauche.—Par un autre plus blessant !

M. le Président.—A sa seconde phrase, qui me semblait trop personnelle, je lui ai dit : " Répondez aux raisonnements de l'orateur et n'attaquez pas sa personne." (Très bien !)

J'ai cru remplir en cela mon devoir, et quand à l'injonction de rappeler à l'ordre, j'en suis juge sous ma responsabilité. (Rumeurs à gauche.—Vive approbation à droite.)

Je ne rappelle à l'ordre que les interrupteurs violents. (Nouvelle interruption.)

Je le répète, j'en suis seul juge ; vous n'avez pas le droit de me dicter mon devoir. (Très bien ! très bien !)

Écoutez maintenant, M. de Montalembert a la parole.

(A Continuer.)

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUÉBEC, 19 NOVEMBRE, 1849.

ANNEXION.

La question de l'annexion ne paraît pas avoir l'intérêt qu'elle créait dans le commencement, à Montréal. La raison en est probablement dans l'opinion de la presse américaine, qui déclare " qu'à mesure que l'excitation pour l'annexion augmente en Canada, elle diminue et s'affaiblit tous les jours aux États-Unis. Les deux grands partis politiques qui divisent ce pays prennent une marche telle, s'éloignent des contestations telles, que l'annexion soit du Canada ou de Cuba, même s'ils frappent à nos portes pour être admis, serait une question très douteuse, pour longtemps encore."

Les journaux annexionistes de Montréal, entr'autres le Herald, donnent la mesure de la suprême loyauté qui les faisait agir en 1837 et 38 :

" Nous sommes arrivés, dit-il, à l'époque où les institutions monarchiques et aristocratiques sont usées et ont perdu à la fois toute vitalité et toute stabilité. Le pays peut conserver peut-être l'ombre seule de ces antiquités, plus long-temps que nous croyons ; mais à l'avenir, n'importe quel pouvoir espère avoir l'ascendant, il faudra qu'il prenne sa source et qu'il puise sa force dans la volonté populaire. Nous pouvons ne pas aimer la démocratie, mais il nous faut un gouvernement et de l'ordre, et rien autre chose que la démocratie peut nous donner l'un et nous assurer l'autre."

Quant à l'argument de l'annexion paisible avec le consentement de l'Angleterre, les Mélanges Religieux y répondent, de la manière habile qui suit :

" Quand à l'argument, dont se servent MM. les annexionistes, que le mouvement actuel est un mouvement paisible et qu'on veut seulement obtenir le consentement de l'Angleterre, c'est à notre avis, un argument de nulle valeur. Tous les mouvements qui ont précédé les Révolutions ont été paisibles à leur début. Mais la boule une fois lancée, sait-on quand elle s'arrêtera ? Vous espérez obtenir le consentement de l'Angleterre ! Vous n'êtes pas sincères, quand vous dites cela. La Grande-Bretagne perd sa puissance, sa suprématie maritime en perdant ses colonies. Elle se mutilé et s'affaiblit. Elle tombe au second, au troisième rang parmi les nations. Donc elle ne consentira pas. Elle fera des concessions, des sacrifices. Elle dépensera des millions. Mais elle ne consentira pas à l'abandon de ses colonies. Si jamais les hommes au pouvoir, dit un journal anglais venu par la dernière maille, proposent au Parlement un projet de loi pour abandonner les colonies, ils apprendront qu'ils se sont entièrement trompés sur les dispositions du peuple anglais. Nous partageons cette opinion. La Grande-Bretagne peut perdre ses colonies et elle devra les perdre dans un avenir plus ou moins éloigné, mais elle ne consentira jamais à les abandonner."

Quant à l'argument de l'annexion paisible avec le consentement de l'Angleterre, les Mélanges Religieux y répondent, de la manière habile qui suit :

" Quand à l'argument, dont se servent MM. les annexionistes, que le mouvement actuel est un mouvement paisible et qu'on veut seulement obtenir le consentement de l'Angleterre, c'est à notre avis, un argument de nulle valeur. Tous les mouvements qui ont précédé les Révolutions ont été paisibles à leur début. Mais la boule une fois lancée, sait-on quand elle s'arrêtera ? Vous espérez obtenir le consentement de l'Angleterre ! Vous n'êtes pas sincères, quand vous dites cela. La Grande-Bretagne perd sa puissance, sa suprématie maritime en perdant ses colonies. Elle se mutilé et s'affaiblit. Elle tombe au second, au troisième rang parmi les nations. Donc elle ne consentira pas. Elle fera des concessions, des sacrifices. Elle dépensera des millions. Mais elle ne consentira pas à l'abandon de ses colonies. Si jamais les hommes au pouvoir, dit un journal anglais venu par la dernière maille, proposent au Parlement un projet de loi pour abandonner les colonies, ils apprendront qu'ils se sont entièrement trompés sur les dispositions du peuple anglais. Nous partageons cette opinion. La Grande-Bretagne peut perdre ses colonies et elle devra les perdre dans un avenir plus ou moins éloigné, mais elle ne consentira jamais à les abandonner."

Quant à l'argument de l'annexion paisible avec le consentement de l'Angleterre, les Mélanges Religieux y répondent, de la manière habile qui suit :

" Quand à l'argument, dont se servent MM. les annexionistes, que le mouvement actuel est un mouvement paisible et qu'on veut seulement obtenir le consentement de l'Angleterre, c'est à notre avis, un argument de nulle valeur. Tous les mouvements qui ont précédé les Révolutions ont été paisibles à leur début. Mais la boule une fois lancée, sait-on quand elle s'arrêtera ? Vous espérez obtenir le consentement de l'Angleterre ! Vous n'êtes pas sincères, quand vous dites cela. La Grande-Bretagne perd sa puissance, sa suprématie maritime en perdant ses colonies. Elle se mutilé et s'affaiblit. Elle tombe au second, au troisième rang parmi les nations. Donc elle ne consentira pas. Elle fera des concessions, des sacrifices. Elle dépensera des millions. Mais elle ne consentira pas à l'abandon de ses colonies. Si jamais les hommes au pouvoir, dit un journal anglais venu par la dernière maille, proposent au Parlement un projet de loi pour abandonner les colonies, ils apprendront qu'ils se sont entièrement trompés sur les dispositions du peuple anglais. Nous partageons cette opinion. La Grande-Bretagne peut perdre ses colonies et elle devra les perdre dans un avenir plus ou moins éloigné, mais elle ne consentira jamais à les abandonner."

Quant à l'argument de l'annexion paisible avec le consentement de l'Angleterre, les Mélanges Religieux y répondent, de la manière habile qui suit :

" Quand à l'argument, dont se servent MM. les annexionistes, que le mouvement actuel est un mouvement paisible et qu'on veut seulement obtenir le consentement de l'Angleterre, c'est à notre avis, un argument de nulle valeur. Tous les mouvements qui ont précédé les Révolutions ont été paisibles à leur début. Mais la boule une fois lancée, sait-on quand elle s'arrêtera ? Vous espérez obtenir le consentement de l'Angleterre ! Vous n'êtes pas sincères, quand vous dites cela. La Grande-Bretagne perd sa puissance, sa suprématie maritime en perdant ses colonies. Elle se mutilé et s'affaiblit. Elle tombe au second, au troisième rang parmi les nations. Donc elle ne consentira pas. Elle fera des concessions, des sacrifices. Elle dépensera des millions. Mais elle ne consentira pas à l'abandon de ses colonies. Si jamais les hommes au pouvoir, dit un journal anglais venu par la dernière maille, proposent au Parlement un projet de loi pour abandonner les colonies, ils apprendront qu'ils se sont entièrement trompés sur les dispositions du peuple anglais. Nous partageons cette opinion. La Grande-Bretagne peut perdre ses colonies et elle devra les perdre dans un avenir plus ou moins éloigné, mais elle ne consentira jamais à les abandonner."

voulons parler ? toujours du même ; mais maintenant il est montagnard. Hélas ! Pégase est arivé foudroyé, et le poète a dégringolé les hauteurs.

Mais voyez plutôt.—M. de Montalembert n'a encore prononcé qu'une phrase, et déjà justice est faite. " Le discours que vous venez d'entendre a déjà reçu le châtiement qu'il mérite : je parle des applaudissements qui l'ont accompagné." Un hurrah d'acclamations éclate d'un côté, un hurrah d'imprécations de l'autre. D'un côté, c'est la conscience et le bon sens qui se sentent vengés et soulagés ; d'un autre côté, c'est la vanité, l'ignorance, la passion démagogique qui se sentent jugées et flagellées. Une première tempête suit ce premier mot. La Montagne crie, s'agit ; quelques uns font mine de descendre vers la tribune ; quelques autres veulent quitter la salle ; ils exigent un rappel à l'ordre ; la droite proteste contre ces violences ; la voix du président se perd dans le bruit ; l'agitation gagne les tribunes ; mais ce n'est rien encore. On en verra bien d'autres. M. de Montalembert seul est calme au milieu de ce tumulte ; il demande à s'expliquer, et, saisissant un moment de silence, il retire le trait qui fait bondir la Montagne, mais pour l'enfoncer plus avant, d'une main plus vigoureuse et armé d'une pointe nouvelle : " Vous ne me permettez pas de dire ce que ce discours a reçu son châtiement ? Disons seulement qu'il a reçu sa récompense ! " Le tumulte redouble, mais c'est en vain ; le mot est dit, l'incident est fait, et la belle harangue du pauvre M. Hugo s'écoule. Il n'en restera que la phrase de M. de Montalembert.

" Nous n'analyserons pas le discours de M. de Montalembert ; il n'est point de ceux qu'on est tenté de ne point lire ou de ne connaître qu'en abrégé. Ce discours est un des chefs-d'œuvre de la parole humaine, une des impérissables gloires de la tribune française, et les annales parlementaires ne gardent pas le souvenir de beaucoup de succès comparable à celui qu'il a obtenu. M. de Montalembert a parlé comme toujours, en catholique, mais avec un courage, avec une audace, avec un enthousiasme d'amour pour l'Eglise qu'il n'a jamais fait lui-même retentir si haut. Mais c'est assez. Ne dévaçons pas l'orateur, attendons plutôt au prochain numéro pour juger ensemble, lecteurs, du mérite de ce chef-d'œuvre littéraire.

LA SAISON.—Le beau temps continue, l'automne de 1849 aura été remarquable par la douceur de sa température, et l'absence de ces bourrasques de vent si fréquentes dans nos parages à cette saison de l'année. Tous les bestiaux sont encore aux champs, et y trouvent leurs nourritures, ce qui est d'un grand secours pour nos habitants qui ont récolté peu de foin cette année. Les gelées ont été presque nulles, et nos cultivateurs ont pu facilement achever tous les travaux de l'automne, et préparer leurs terres pour les semences du printemps prochain.

Arrivée du Steamer America. Notre Extra de Samedi. Par le Télégraphe. ARRIVÉE DU STEAMER America. Nouvelles d'Europe. DE 7 JOURS PLES RÉCENTES. New-York, Vendredi, 10h. a. m. Le steamer " America " est arrivé à Halifax, jeudi matin. France.—Le ministre Français a résigné, ou a été renvoyé. La cause est, dit-on, le dégoût qu'il éprouvait à soutenir les vues du Président relatives à l'affaire de Rome, et contenues dans sa lettre à Mr. Ney. La population Parisienne était très agitée en conséquence de cette résignation du ministre ; mais le président montre de la fermeté, et a écrit une lettre à l'Assemblée Nationale, que le Times de Londres qualifie d'imprudente, mais énergique. Il a formé un nouveau Cabinet, dont les membres sont des mêmes vues et de l'opinion de la minorité de l'assemblée ! Le Times dit que parmi ceux qui ont des offices dans le nouveau Cabinet, pas un ne possède la plus petite influence parlementaire, ou n'a droit à aucun degré quelconque à la confiance publique pour des services rendus. Le Moniteur du 1er Novembre contient une liste des membres du nouveau cabinet. M. le général de Hautleville doit être le ministre de la guerre, et par interim (en l'absence de M. de Rancœur) avoir le portefeuille de ministre des affaires étrangères. M. Achille doit être ministre des Finances. MM. Thiers, Molé et le Général Changarnier donnent leur support à ce nouveau ministère, mais ils ont trop de prudence pour les joindre. Une proposition de Napoléon Bonaparte relative à une amnistie en faveur des insurgés de Juin a été négative, après une longue discussion par une majorité de 419 contre 281. Il paraît que le 30 Oct. tous les ministres Français étaient réunis pour aviser le Président sur le successeur à donner à M. Falloux démissionnaire. A cette séance, Louis Napoléon déclara emphatiquement que son cabinet manquait de dignité, et qu'il était trop soumis à la majorité conservatrice de l'Assemblée, que le conseil avait fait ce qu'il n'aurait pas dû faire, un nouveau ministère fut nommé, et aussitôt une grande agitation se manifesta. Les Journaux de Paris contiennent la dépêche Télégraphique suivante du Général Lamoricière.

Arrivée du Steamer America. Notre Extra de Samedi. Par le Télégraphe. ARRIVÉE DU STEAMER America. Nouvelles d'Europe. DE 7 JOURS PLES RÉCENTES. New-York, Vendredi, 10h. a. m. Le steamer " America " est arrivé à Halifax, jeudi matin. France.—Le ministre Français a résigné, ou a été renvoyé. La cause est, dit-on, le dégoût qu'il éprouvait à soutenir les vues du Président relatives à l'affaire de Rome, et contenues dans sa lettre à Mr. Ney. La population Parisienne était très agitée en conséquence de cette résignation du ministre ; mais le président montre de la fermeté, et a écrit une lettre à l'Assemblée Nationale, que le Times de Londres qualifie d'imprudente, mais énergique. Il a formé un nouveau Cabinet, dont les membres sont des mêmes vues et de l'opinion de la minorité de l'assemblée ! Le Times dit que parmi ceux qui ont des offices dans le nouveau Cabinet, pas un ne possède la plus petite influence parlementaire, ou n'a droit à aucun degré quelconque à la confiance publique pour des services rendus. Le Moniteur du 1er Novembre contient une liste des membres du nouveau cabinet. M. le général de Hautleville doit être le ministre de la guerre, et par interim (en l'absence de M. de Rancœur) avoir le portefeuille de ministre des affaires étrangères. M. Achille doit être ministre des Finances. MM. Thiers, Molé et le Général Changarnier donnent leur support à ce nouveau ministère, mais ils ont trop de prudence pour les joindre. Une proposition de Napoléon Bonaparte relative à une amnistie en faveur des insurgés de Juin a été négative, après une longue discussion par une majorité de 419 contre 281. Il paraît que le 30 Oct. tous les ministres Français étaient réunis pour aviser le Président sur le successeur à donner à M. Falloux démissionnaire. A cette séance, Louis Napoléon déclara emphatiquement que son cabinet manquait de dignité, et qu'il était trop soumis à la majorité conservatrice de l'Assemblée, que le conseil avait fait ce qu'il n'aurait pas dû faire, un nouveau ministère fut nommé, et aussitôt une grande agitation se manifesta. Les Journaux de Paris contiennent la dépêche Télégraphique suivante du Général Lamoricière.

Arrivée du Steamer America. Notre Extra de Samedi. Par le Télégraphe. ARRIVÉE DU STEAMER America. Nouvelles d'Europe. DE 7 JOURS PLES RÉCENTES. New-York, Vendredi, 10h. a. m. Le steamer " America " est arrivé à Halifax, jeudi matin. France.—Le ministre Français a résigné, ou a été renvoyé. La cause est, dit-on, le dégoût qu'il éprouvait à soutenir les vues du Président relatives à l'affaire de Rome, et contenues dans sa lettre à Mr. Ney. La population Parisienne était très agitée en conséquence de cette résignation du ministre ; mais le président montre de la fermeté, et a écrit une lettre à l'Assemblée Nationale, que le Times de Londres qualifie d'imprudente, mais énergique. Il a formé un nouveau Cabinet, dont les membres sont des mêmes vues et de l'opinion de la minorité de l'assemblée ! Le Times dit que parmi ceux qui ont des offices dans le nouveau Cabinet, pas un ne possède la plus petite influence parlementaire, ou n'a droit à aucun degré quelconque à la confiance publique pour des services rendus. Le Moniteur du 1er Novembre contient une liste des membres du nouveau cabinet. M. le général de Hautleville doit être le ministre de la guerre, et par interim (en l'absence de M. de Rancœur) avoir le portefeuille de ministre des affaires étrangères. M. Achille doit être ministre des Finances. MM. Thiers, Molé et le Général Changarnier donnent leur support à ce nouveau ministère, mais ils ont trop de prudence pour les joindre. Une proposition de Napoléon Bonaparte relative à une amnistie en faveur des insurgés de Juin a été négative, après une longue discussion par une majorité de 419 contre 281. Il paraît que le 30 Oct. tous les ministres Français étaient réunis pour aviser le Président sur le successeur à donner à M. Falloux démissionnaire. A cette séance, Louis Napoléon déclara emphatiquement que son cabinet manquait de dignité, et qu'il était trop soumis à la majorité conservatrice de l'Assemblée, que le conseil avait fait ce qu'il n'aurait pas dû faire, un nouveau ministère fut nommé, et aussitôt une grande agitation se manifesta. Les Journaux de Paris contiennent la dépêche Télégraphique suivante du Général Lamoricière.

Arrivée du Steamer America. Notre Extra de Samedi. Par le Télégraphe. ARRIVÉE DU STEAMER America. Nouvelles d'Europe. DE 7 JOURS PLES RÉCENTES. New-York, Vendredi, 10h. a. m. Le steamer " America " est arrivé à Halifax, jeudi matin. France.—Le ministre Français a résigné, ou a été renvoyé. La cause est, dit-on, le dégoût qu'il éprouvait à soutenir les vues du Président relatives à l'affaire de Rome, et contenues dans sa lettre à Mr. Ney. La population Parisienne était très agitée en conséquence de cette résignation du ministre ; mais le président montre de la fermeté, et a écrit une lettre à l'Assemblée Nationale, que le Times de Londres qualifie d'imprudente, mais énergique. Il a formé un nouveau Cabinet, dont les membres sont des mêmes vues et de l'opinion de la minorité de l'assemblée ! Le Times dit que parmi ceux qui ont des offices dans le nouveau Cabinet, pas un ne possède la plus petite influence parlementaire, ou n'a droit à aucun degré quelconque à la confiance publique pour des services rendus. Le Moniteur du 1er Novembre contient une liste des membres du nouveau cabinet. M. le général de Hautleville doit être le ministre de la guerre, et par interim (en l'absence de M. de Rancœur) avoir le portefeuille de ministre des affaires étrangères. M. Achille doit être ministre des Finances. MM. Thiers, Molé et le Général Changarnier donnent leur support à ce nouveau ministère, mais ils ont trop de prudence pour les joindre. Une proposition de Napoléon Bonaparte relative à une amnistie en faveur des insurgés de Juin a été négative, après une longue discussion par une majorité de 419 contre 281. Il paraît que le 30 Oct. tous les ministres Français étaient réunis pour aviser le Président sur le successeur à donner à M. Falloux démissionnaire. A cette séance, Louis Napoléon déclara emphatiquement que son cabinet manquait de dignité, et qu'il était trop soumis à la majorité conservatrice de l'Assemblée, que le conseil avait fait ce qu'il n'aurait pas dû faire, un nouveau ministère fut nommé, et aussitôt une grande agitation se manifesta. Les Journaux de Paris contiennent la dépêche Télégraphique suivante du Général Lamoricière.

Arrivée du Steamer America. Notre Extra de Samedi. Par le Télégraphe. ARRIVÉE DU STEAMER America. Nouvelles d'Europe. DE 7 JOURS PLES RÉCENTES. New-York, Vendredi, 10h. a. m. Le steamer " America " est arrivé à Halifax, jeudi matin. France.—Le ministre Français a résigné, ou a été renvoyé. La cause est, dit-on, le dégoût qu'il éprouvait à soutenir les vues du Président relatives à l'affaire de Rome, et contenues dans sa lettre à Mr. Ney. La population Parisienne était très agitée en conséquence de cette résignation du ministre ; mais le président montre de la fermeté, et a écrit une lettre à l'Assemblée Nationale, que le Times de Londres qualifie d'imprudente, mais énergique. Il a formé un nouveau Cabinet, dont les membres sont des mêmes vues et de l'opinion de la minorité de l'assemblée ! Le Times dit que parmi ceux qui ont des offices dans le nouveau Cabinet, pas un ne possède la plus petite influence parlementaire, ou n'a droit à aucun degré quelconque à la confiance publique pour des services rendus. Le Moniteur du 1er Novembre contient une liste des membres du nouveau cabinet. M. le général de Hautleville doit être le ministre de la guerre, et par interim (en l'absence de M. de Rancœur) avoir le portefeuille de ministre des affaires étrangères. M. Achille doit être ministre des Finances. MM. Thiers, Molé et le Général Changarnier donnent leur support à ce nouveau ministère, mais ils ont trop de prudence pour les joindre. Une proposition de Napoléon Bonaparte relative à une amnistie en faveur des insurgés de Juin a été négative, après une longue discussion par une majorité de 419 contre 281. Il paraît que le 30 Oct. tous les ministres Français étaient réunis pour aviser le Président sur le successeur à donner à M. Falloux démissionnaire. A cette séance, Louis Napoléon déclara emphatiquement que son cabinet manquait de dignité, et qu'il était trop soumis à la majorité conservatrice de l'Assemblée, que le conseil avait fait ce qu'il n'aurait pas dû faire, un nouveau ministère fut nommé, et aussitôt une grande agitation se manifesta. Les Journaux de Paris contiennent la dépêche Télégraphique suivante du Général Lamoricière.

Arrivée du Steamer America. Notre Extra de Samedi. Par le Télégraphe. ARRIVÉE DU STEAMER America. Nouvelles d'Europe. DE 7 JOURS PLES RÉCENTES. New-York, Vendredi, 10h. a. m. Le steamer " America " est arrivé à Halifax, jeudi matin. France.—Le ministre Français a résigné, ou a été renvoyé. La cause est, dit-on, le dégoût qu'il éprouvait à soutenir les vues du Président relatives à l'affaire de Rome, et contenues dans sa lettre à Mr. Ney. La population Parisienne était très agitée en conséquence de cette résignation du ministre ; mais le président montre de la fermeté, et a écrit une lettre à l'Assemblée Nationale, que le Times de Londres qualifie d'imprudente, mais énergique. Il a formé un nouveau Cabinet, dont les membres sont des mêmes vues et de l'opinion de la minorité de l'assemblée ! Le Times dit que parmi ceux qui ont des offices dans le nouveau Cabinet, pas un ne possède la plus petite influence parlementaire, ou n'a droit à aucun degré quelconque à la confiance publique pour des services rendus. Le Moniteur du 1er Novembre contient une liste des membres du nouveau cabinet. M. le général de Hautleville doit être le ministre de la guerre, et par interim (en l'absence de M. de Rancœur) avoir le portefeuille de ministre des affaires étrangères. M. Achille doit être ministre des Finances. MM. Thiers, Molé et le Général Changarnier donnent leur support à ce nouveau ministère, mais ils ont trop de prudence pour les joindre. Une proposition de Napoléon Bonaparte relative à une amnistie en faveur des insurgés de Juin a été négative, après une longue discussion par une majorité de 419 contre 281. Il paraît que le 30 Oct. tous les ministres Français étaient réunis pour aviser le Président sur le successeur à donner à M. Falloux démissionnaire. A cette séance, Louis Napoléon déclara emphatiquement que son cabinet manquait de dignité, et qu'il était trop soumis à la majorité conservatrice de l'Assemblée, que le conseil avait fait ce qu'il n'aurait pas dû faire, un nouveau ministère fut nommé, et aussitôt une grande agitation se manifesta. Les Journaux de Paris contiennent la dépêche Télégraphique suivante du Général Lamoricière.

Arrivée du Steamer America. Notre Extra de Samedi. Par le Télégraphe. ARRIVÉE DU STEAMER America. Nouvelles d'Europe. DE 7 JOURS PLES RÉCENTES. New-York, Vendredi, 10h. a. m. Le steamer " America " est arrivé à Halifax, jeudi matin. France.—Le ministre Français a résigné, ou a été renvoyé. La cause est, dit-on, le dégoût qu'il éprouvait à soutenir les vues du Président relatives à l'affaire de Rome, et contenues dans sa lettre à Mr. Ney. La population Parisienne était très agitée en conséquence de cette résignation du ministre ; mais le président montre de la fermeté, et a écrit une lettre à l'Assemblée Nationale, que le Times de Londres qualifie d'imprudente, mais énergique. Il a formé un nouveau Cabinet, dont les membres sont des mêmes vues et de l'opinion de la minorité de l'assemblée ! Le Times dit que parmi ceux qui ont des offices dans le nouveau Cabinet, pas un ne possède la plus petite influence parlementaire, ou n'a droit à aucun degré quelconque à la confiance publique pour des services rendus. Le Moniteur du 1er Novembre contient une liste des membres du nouveau cabinet. M. le général de Hautleville doit être le ministre de la guerre, et par interim (en l'absence de M. de Rancœur) avoir le portefeuille de ministre des affaires étrangères. M. Achille doit être ministre des Finances. MM. Thiers, Molé et le Général Changarnier donnent leur support à ce nouveau ministère, mais ils ont trop de prudence pour les joindre. Une proposition de Napoléon Bonaparte relative à une amnistie en faveur des insurgés de Juin a été négative, après une longue discussion par une majorité de 419 contre 281. Il paraît que le 30 Oct. tous les ministres Français étaient réunis pour aviser le Président sur le successeur à donner à M. Falloux démissionnaire. A cette séance, Louis Napoléon déclara emphatiquement que son cabinet manquait de dignité, et qu'il était trop soumis à la majorité conservatrice de l'Assemblée, que le conseil avait fait ce qu'il n'aurait pas dû faire, un nouveau ministère fut nommé, et aussitôt une grande agitation se manifesta. Les Journaux de Paris contiennent la dépêche Télégraphique suivante du Général Lamoricière.

Arrivée du Steamer America. Notre Extra de Samedi. Par le Télégraphe. ARRIVÉE DU STEAMER America. Nouvelles d'Europe. DE 7 JOURS PLES RÉCENTES. New-York, Vendredi, 10h. a. m. Le steamer " America " est arrivé à Halifax, jeudi matin. France.—Le ministre Français a résigné, ou a été renvoyé. La cause est, dit-on, le dégoût qu'il éprouvait à soutenir les vues du Président relatives à l'affaire de Rome, et contenues dans sa lettre à Mr. Ney. La population Parisienne était très agitée en conséquence de cette résignation du ministre ; mais le président montre de la fermeté, et a écrit une lettre à l'Assemblée Nationale, que le Times de Londres qualifie d'imprudente, mais énergique. Il a formé un nouveau Cabinet, dont les membres sont des mêmes vues et de l'opinion de la minorité de l'assemblée ! Le Times dit que parmi ceux qui ont des offices dans le nouveau Cabinet, pas un ne possède la plus petite influence parlementaire, ou n'a droit à aucun degré quelconque à la confiance publique pour des services rendus. Le Moniteur du 1er Novembre contient une liste des membres du nouveau cabinet. M. le général de Hautleville doit être le ministre de la guerre, et par interim (en l'absence de M. de Rancœur) avoir le portefeuille de ministre des affaires étrangères. M. Achille doit être ministre des Finances. MM. Thiers, Molé et le Général Changarnier donnent leur support à ce nouveau ministère, mais ils ont trop de prudence pour les joindre. Une proposition de Napoléon Bonaparte relative à une amnistie en faveur des insurgés de Juin a été négative, après une longue discussion par une majorité de 419 contre 281. Il paraît que le 30 Oct. tous les ministres Français étaient réunis pour aviser le Président sur le successeur à donner à M. Falloux démissionnaire. A cette séance, Louis Napoléon déclara emphatiquement que son cabinet manquait de dignité, et qu'il était trop soumis à la majorité conservatrice de l'Assemblée, que le conseil avait fait ce qu'il n'aurait pas dû faire, un nouveau ministère fut nommé, et aussitôt une grande agitation se manifesta. Les Journaux de Paris contiennent la dépêche Télégraphique suivante du Général Lamoricière.

Arrivée du Steamer America. Notre Extra de Samedi. Par le Télégraphe. ARRIVÉE DU STEAMER America. Nouvelles d'Europe. DE 7 JOURS PLES RÉCENTES. New-York, Vendredi, 10h. a. m. Le steamer " America " est arrivé à Halifax, jeudi matin. France.—Le ministre Français a résigné, ou a été renvoyé. La cause est, dit-on, le dégoût qu'il éprouvait à soutenir les vues du Président relatives à l'affaire de Rome, et contenues dans sa lettre à Mr. Ney. La population Parisienne était très agitée en conséquence de cette résignation du ministre ; mais le président montre de la fermeté, et a écrit une lettre à l'Assemblée Nationale, que le Times de Londres qualifie d'imprudente, mais énergique. Il a formé un nouveau

St. Peter-bourg, 18 oct. 1849.

M. le ministre des affaires étrangères. Le comte Nesselrode, a notifié aujourd'hui au chargé d'affaires de la Porte, que l'empereur avait considéré la lettre du Sultan, et qu'il se contenterait de demander que les réfugiés fussent bannis de la Turquie. R. R. Effendi considère que la question se trouve réglée. Rien de plus nouveau de la Russie.

Hongrie.—Les boucheries de Haynau continuent. On craint qu'elles ne soient la cause d'une nouvelle insurrection. On dit que Haynau a été nommé Gouverneur civil et militaire de la Hongrie. Les officiers Hongrois renvoyent leur résignations en masse. Les diverses nationalités ont recommencé leur ancienne dispute à propos de l'ascendant sur les affaires.

Turquie.—Les réfugiés Polonais et Hongrois ont été transférés de Widdin, les Polonais à Shumlin, et les Hongrois à Scharleda. Kossuth, et les autres chefs Hongrois doivent rester encore quelque temps à Widdin, jusqu'à ce qu'on ait adopté des mesures pour leur libération.

Rome.—Les assassinats des soldats français continuent tous les jours. On ne pense pas que Sa Sainteté veuille revenir de sitôt.

Espagne.—Le nouvel ambassadeur Américain à la Cour d'Espagne au nom du Président de la République Américaine, a répudié les faits et gestes du parti qui propose de s'emparer de Cuba.

Angleterre.—Le Times de Londres, en parlant de l'assentiment possible de l'Angleterre à l'annexion du Canada aux Etats-Unis, dit: "Cependant la conduite du peuple devra être fondée sur des motifs de prudence et d'intérêt seuls. S'il pense qu'il peut se passer du Canada, alors et seulement dans ce cas, il le laissera aller, mais en le laissant s'annexer, il sera fait attention qu'il ne soit pas donné une seule parcelle de territoire dont la possession serait nécessaire et avantageuse pour notre marine, et pour l'importance commerciale de l'Angleterre. On ne céderait pas la nouvelle Ecosse, non plus que le Cap Breton, ni les rives, rivières et ports qui toujours commanderont l'embouchure du St. Laurent et protégeront le commerce de l'Atlantique. La fleur se vend à Liverpool 22s à 24s.

ST.-LOUIS.—Le choléra a paru de nouveau à St. Louis, sur les personnes d'émigrés venant de la Nouvelle-Orléans. La aussi paru à Vicks-burg, Missouri.

Ventes par Ecan.

LUNDI et MARDI prochain, 19 et 20 courant, chez M. B. Dastou, rue St. Pierre.—Toute le fond du magasin, meubles, ustensiles, &c.

F. H. HALL.

Québer, 16 nov. 1849. MARDI, le 20 courant, chez MM. G. B. Symes & Co à 11 heures.—Un lot de bois, pour construction. &c.

THOS. HAMILTON.

Québer, 16 nov. 1849. PAR BANQUEROUTE.

MARDI, 20 courant, chez les sousignés à DEUX heures.—Marchandises assorties et propre pour la saison.

G. & H. GIBSONE.

Québer, 16 nov. 1849.



Vente du Gouvernement.

LUNDI, 19 courant à UNE heure, à la Porte St. Jean.—Outils pour menuisier et Charpentier &c.

Bureau du prêt aux Incendies. HOTEL DU PARLEMENT, Québec, 1er juin 1849.

AVIS est par le présent donné à ceux des Incendies qui n'ont pas encore payé l'intérêt échû qu'ils doivent en vertu de leurs obligations du 1er décembre 1847 et 1848, qu'ils aient à payer immédiatement au sousigné, sinon et passé le 1er juillet prochain ils seront tous indistinctement poursuivis.

FELIX GLACKEMEYER.

W. LE CHEMINANT,

No. 4.

RUE LA FABRIQUE, HAUTE-VILLE

QUÉBEC

VIEN de recevoir et offre en vente—Un petit lot de BEURRE des Townships, d'une qualité supérieure.

—AUSSI—

Chandelles américaines de Blanc-de-la-loine. do. de Belmont do. de Stearic do. Huile d'Olive et Lampions.

Québer, 29 Oct. 1849.

AVIS.

LES personnes qui désireraient louer des bancs dans la chapelle des M. M. de la Congrégation, pourront s'adresser à A. DURAND. Québec, 8 Oct. 1849. Trésorier.

VIN et PILLULES DES BOIS

du DR. HALSEY.

Possèdent une saveur amère agréable, et égale à celle d'un bon vin de Porto.

UNE PIASTRE la Bouteille de Pinte. Le contenu d'une seule bouteille dure plus longtemps et produit dix fois plus d'effet qu'aucun autre remède en usage.

CONCITOYENS, Médecins, Hommes de Science, Commerçants, Cultivateurs, en mettant à votre disposition la meilleure médecine que l'homme ait jamais connue, et pour un prix qui en couvre à peine les frais de fabrication, nous pouvons vous assurer d'une manière incontestable, qu'elle n'a pas son égale, en valeur médicale.

D'excellents chimistes ont très bien reconnu, que presque toutes les plantes végétales dans leur état naturel, ont des propriétés différentes, et que souvent ces propriétés sont d'une nature toute opposée. Par la méthode habituellement employée pour préparer les médecines, (qui est l'ébullition) on est exposé à perdre par l'évaporation une partie des propriétés médicinales, et de plus à produire un mélange inutile ou presque sans effet, en faisant bouillir ensemble les parties saines et nuisibles des plantes.

Il n'en est pas ainsi DU VIN DES BOIS. Cet article n'est pas préparé par l'ébullition et ne contient ni mélasse, ni réglisse, ni aucune espèce de sirop. Mais c'est le vin pur, extrait des plantes le plus remarquables du pays, et des principales plantes exotiques du monde connu, y compris le CERISIER SAUVAGE et la SALSE-PAREIL, au moyen d'un admirable appareil chimique, qui sépare les propriétés vraiment médicinales, de celles qui sont inutiles et retient seulement celles qui sont en harmonie avec le principe vital et l'organisation humaine.

Le Vin des Bois est une médecine inappréciable pour les femmes: il est surtout fortement recommandé contre ces infirmités auxquelles les femmes de constitution délicate sont si sujettes.

GRANDE MEDECINE POUR LE PRINTEMPS ET POUR L'ETE: il a la propriété de rétablir ces indispensables évacuations par les pores et la peau, nommées TRANSPIRATION INSENSIBLES et de procurer un SANG PUR, première condition d'une bonne santé. Dans les endroits où l'on connaît le VIN DES BOIS, bon nombre d'individus ont connu:

me de s'en procurer deux ou trois bouteilles, d'autres une demi-douzaine, vers le printemps, pour l'employer dans leur famille comme remède purificateur et fortifiant afin de se préserver de maladies pendant les chaleurs et durant les temps où l'on y est le plus sujet.

Son action sur le sang est tellement marquée, qu'il guérit toutes les ERUPTIONS, CUTANÉES, les SCROFULES, les DARTRES RONGEANTES, et les ERISYPELES, sans qu'il en reste la moindre trace.

Presque toutes les infirmités sont accompagnées d'un état maladif de l'estomac, des entrailles et des organes sécréteurs. Il est de toute importance que les fonctions de ces organes aient leur cours, et que la bile et les matières morbides disparaissent de l'estomac, pour que LE VIN DES BOIS agisse plus fortement, et puisse produire ainsi ses résultats importants. Comme il est absolument nécessaire, avant de commencer à prendre du vin, de préparer le corps à en subir tout l'action, à cet effet, il est absolument nécessaire, dans plusieurs maladies, de prendre une ou deux doses.

DES PILLULES GOMMÉES OU SUCRÉES DU Dr. HALSEY,

L'action de ces pilules s'harmonie avec celle du vin. Elles fortifient les fonctions sécrétoires. Les Pilles des Bois ont les mêmes propriétés que le vin; elles forment un purgatif puissant, agréable et végétal.

Ces grands effets purificateurs et fortifiants du Vin et des pilules des Bois s'exercent encore sur bien d'autres maladies que celles qui ont été sus-mentionnées.

GUÉRISON D'UN CAS SINGULIER DE DÉBILITÉ NERVEUSE.

Philadelphie, 7 sept. 1848.

Dr. G. W. Halsey,

Je certifie que ma femme a été guérie d'une terrible maladie nerveuse, dont elle était atteinte depuis cinq ans. Elle était incapable depuis cinq ans. Elle était quelquefois si difficile à gouverner, que nous croyions qu'elle devenait folle. Souvent elle s'élevait en criant au milieu de la nuit dans des transes et des crises fâcheuses, convertie de sueur et entièrement épuisée de faiblesse. Elle avait perdu presque toutes ses forces, et elle tremblait continuellement qu'il ne lui arrivât quelque grand malheur.

Elle resta dans ce déplorable état jusqu'au mois de juillet, où je lui procurai une bouteille de votre Vin des Bois et une boîte de vos Pilles. Nous trouvâmes que cela lui était d'un grand secours; j'en fis acheter encore trois bouteilles, et elle n'a pas discontinué d'en prendre jusqu'à aujourd'hui, quoiqu'elle se trouve maintenant si parfaitement bien, que son état n'en requiert pas un plus long usage. Elle est persuadée que votre excellente préparation lui a sauvé la vie.

Je suis, etc. JOSEPH C. PAULDING.

Je connais très bien la famille de M. J. C. Paulding et je sais que Madame Paulding a été tourmentée par des souffrances d'esprit et de corps pendant plusieurs années, et qu'elle se porte bien maintenant grâce à la médecine du Dr. Halsey.

A. L. BARNES, D. D.

DÉBILITÉ COMPLETE, MAIGREUR, CONSOMPTION DU CORPS.

Ces infirmités sont quelques fois caractérisées par affaissement, et un entier épuisement de forces après un exercice, sans que l'appétit diminue. Chez d'autres individus, elles s'annoncent par un abattement et une lassitude temporaire, par la pâleur et l'altération du visage, par une respiration difficile, etc. D'autres cas présentent alternativement de la constipation et du relâchement.

Beaucoup de malheureux atteints de ces fâcheuses maladies doivent leur guérison au vin des bois. Pendant les derniers mois, nous avons eu l'occasion d'en constater plus de mille applications par des personnes atteintes de ce genre de débilité. Chacune a recouvré la santé par l'usage qu'il a fait de cette médecine, comme nous l'avons vu ensuite. Plusieurs étaient atteintes de palpitation de cœur, de dépression d'esprit et d'une grande débilité. Les personnes faibles de cette catégorie sont plus sujettes à succomber (si elles sont attaquées sévèrement) par ce que leur corps ne peut supporter toute la force de la maladie.

INFIRMITÉS PRISTANIÈRES.

Au commencement des chaleurs plusieurs personnes sont atteintes de maux de tête, d'une faiblesse fébrile, et de manque d'appétit. Pendant l'hiver le sang s'épaissit et se charge de matières impures. La poitrine est surchargée de bile; les pores de la peau se rétrécissent, et tous ces accidents donnent cours aux infirmités sus-mentionnées. La transition du froid au chaud exige un changement parallèle dans les fluides du corps et une libre exhalation par les pores. Le Vin et les Pilles du Dr. Halsey rendent la nature capable de subir ces vicissitudes de saison. Une ou deux doses de Pilles et l'emploi d'une seule bouteille guérissent ces infirmités, et donnent encore au système la force de résister à l'invasion de la maladie pendant l'été, et les temps insalubres.

Agents à Montréal: DR. PICAULD, W. LYMAN Co. JOHN KINAN et P. NOURRIE Trois-Rivières. Québec J. MUSSON. Dr. MOREAU St. Jean.

EMPLACEMENTS et Maisons à vendre, T. A. PARANT, jr. Québec, 11 juin 1849.

M. PATRY architecte, demeure maintenant rue Desfossés, St Roch, vis-à-vis le magasin de meubles de M. T. Larivière. Québec 29 Oct. 1849.

Maintenant en débarquement, et à vendre par le sousigné.

HUILLE DE LIN. double bouille. BRIQUES-A-FEU marqué "curr." GRNEVIEVRE de "Deekuyper". CHARBON de Smith, double criblé. C. E. LEVEY et Cie. Québec, 2 juillet 1849.

SOMMAIRE DES LECTURES AU SALON.

RELIGION.

Influence de la civilisation chrétienne en Orient. Le culte de Marie. Les scandales de Paris. De l'Écriture Sainte. De l'existence de Dieu. Le dimanche en Angleterre et en France.

POLEMIQUE.

Considérations sur l'état général du protestantisme. Un Sermon de Diderot. Des associations religieuses. L'athéisme allemand et le socialisme français. L'Eloge de Voltaire mis au concours par l'Académie française.

LEGENDES.

St. François Xavier, St. François de Sales,

ETUDES CONTEMPORAINES.

Marie Nicolas Fournier, de la Condamine, évêque de Montpellier. Hippolyte Violon. La maison de l'Espion. Le Cardinal Maury. Etat religieux du monde, La logique et les faits sur les maximes gallicanes, Éloge de Charles Nodier. De l'état et de l'avenir de la musique et de son influence sur les mœurs du peuple.

ETUDES PHILOSOPHIQUES.

De l'impossibilité du hasard dans les choses de ce monde, Roger Bacon, Le peuple,

ETUDES POLITIQUES.

Essais d'histoire parlementaire de la Grande Bretagne.—William Pitt, La Jeune Irlande et la dernière agitation irlandaise, Les Polonais dans la Révolution européenne,

ETUDES D'ECONOMIE SOCIALE.

Des Hospices, Conseils d'un grand père pour l'éducation de ses petits-fils, Des caisses d'Épargnes,

VOYAGES.

Scènes de voyages dans l'Amérique du sud, Voyage du père Marquette au Mississipi, Voyages et recherches en Egypte, Voyage archéologique à Ninive,

ETUDES SUR LE MOYEN-AGE.

Excursion en Bourgogne, Études sur l'Égypte ancienne.

LITTÉRATURE.

Un drame de la Chouannerie; épisode de 1794. La cloche du marchand. Un rêve de l'impératrice Joséphine. La cathédrale de Cologne. Le souterrain de Neuilles. Esther. La Mer et le Désert ou les Missionnaires en Amérique. Une campagne d'hiver, souvenirs de la vie militaire en Afrique. La leçon d'une sœur. Les bains de Lavey. Landais. Tableaux Bibliques. L'Espérance. Une nuit au calvaire. Le plus malheureux. Fragment d'un voyage autour du monde. L'installation d'un curé. Le départ d'un curé. Le Stabat Mater de Pergolèze. La coupe du trépassé. Chambord. Aux Enfants. La raité des Enfants.—dialogue. L'Église de la Madeleine. Le chien invalide. Une tempête d'eau douce. La vallée des morts. Esto.—1793. Le Fauteuil de Molière à Pézinas. Richard Cromwell. Le franc bigre. Le Piétophobe de la ferté-sous-Jouarre. La vocation. Une lecture de Roman. Un amateur. Le dernier duc de Normandie. La baye-des-trépassés, Abélard, Toi qui passas 30 ans dans l'exil, ne reviens pas dans ta patrie, le désespoir t'y attend. L'ombre d'Éric. L'homme devant l'orage. L'Empereur de la Doctrine chrétienne. Le Jeudi-Saint à St.-Louis du Missouri. Cour Divine. Voyez la Colonne suivante.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

AGRANDISSEMENT!

Programme pour l'Année 1850.

À CE MOMENT où l'Ami de la Religion et de la Patrie va recevoir une impulsion nouvelle, résolu à ne négliger aucun effort pour lui donner une plus large place et un rôle plus important dans la voie où il s'est maintenu depuis son origine, nous dirons quelques mots à ce sujet.

Malgré l'accueil favorable qu'à obtenu notre Journal, dans ces deux années, nous nous trouvons dans l'impossibilité de continuer plus longtemps la publication de notre feuille aux conditions présentes.

A dater du 15 Février prochain, l'Ami de la Religion et de la Patrie, entrant dans sa 3e année, sera publié sous un format considérablement agrandi; paraîtra comme actuellement les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS matin, et coûtera QUATRE PIASTRES par année, outre les frais de poste, payable par semestre et d'avance.

Outre cette amélioration dans le format de notre journal, nous publierons un Feuilleton Littéraire sous forme de Pamphlet, inséré dans le journal même, avec la pagination continue, pour l'avantage de ceux qui désireront détacher cette partie littéraire pour former un volume.

Ce Feuilleton Littéraire sera intitulé: LECTURES AU SALON; il sera composé de 4 pages, double colonne, à chaque numéro, formant à la fin de l'année un superbe volume de 624 pages ou 1,248 colonnes de lectures.

Les matières qui composeront les Lectures au Salon, seront choisies chez les meilleurs écrivains. On pourra juger du choix et de la variété des matières en lisant le programme ci-dessous.

Une nouvelle déclaration de principes ne sera point nécessaire. Notre profession de foi est écrite depuis près de deux années sur toutes les pages de notre journal; pas une ligne ne s'en écarte, pas une ne la contredit. Soldats de la cause catholique et sociale, trois mots font toute notre devise: la religion, l'ordre, la liberté! Ces trois mots résument nos vœux, nos convictions, notre but. Voilà notre drapeau.

Nous serons toujours loin de voir avec une jalouse inquiétude s'élever ou se conserver à côté de nous, d'autres journaux marchants sous la même bannière: nous les appelons de tous nos vœux, trouvant qu'on n'est jamais ni trop fort, ni trop nombreux, quand il s'agit de faire la guerre à ce que nous appellerons le parti du mal, qui ne craint jamais, lui, d'avoir trop d'organes.

La littérature aura une large part dans nos colonnes, car les lettres, a dit le prince de l'éloquence latine, " Les lettres sont à la fois l'instruction de la jeunesse, le charme de l'âge avancé, l'ornement de la prospérité, la consolation de l'infortune; elles nous amusent dans la retraite, ne sont point déplacées dans la société; elles veillent avec nous, elles nous accompagnent dans nos voyages, elles nous suivent dans les campagnes."

C'est donc sous le titre modeste de: Lectures au Salon, que nous insérerons les productions de l'esprit en tous genres Religion, Économie Politique, Science, Arts, Philosophie, Éloquence, Littérature, Histoire, Voyages, &c. &c. Rien n'y blessera la morale et les bons principes. Un journal français portait l'épigramme suivante que nous adoptons:

" Comme les beaux anges de Milton, qui puisaient la lumière dans des vases d'or, les jeunes personnes viendront à notre Journal puiser ces enseignements et cette éducation sérieuse qui font l'orgueil des mères et l'honneur des familles."

Ce n'est pas sans motif que nous désirons répandre sur cette importante publication un intérêt aussi varié, et dont le prix de nos deux publications ne permettent pas de nous supposer une pensée de spéculation.

On ne saurait trop faire d'efforts pour répandre la bonne lecture auprès des classes laborieuses des villes et des campagnes; pour affermir les idées religieuses que tout tend à détruire aujourd'hui en elles. Et nous le répétons, ce n'est que par les bonnes publications que l'on pourra réussir dans cette belle et noble tâche. Nous faisons appel à toutes les personnes éclairées; nous invitons surtout la jeunesse catholique à nous fournir sa collaboration. Toute discussion sage sera reçue avec plaisir dans nos colonnes.

Stanislas Drapeau, Propriétaire.

Québer, Octobre, 1849.

Nous prévenons les personnes qui désirent jouir des avantages de la nouvelle publication, de s'abonner avant le 15 février prochain, car après cette date il sera impossible de procurer aux nouveaux abonnés le Feuilleton Littéraire, le tirage étant limité. Nous autorisons nos Agents à prendre des abonnements pour l'espace de temps qu'il y a à parcourir d'ici au prochain semestre, à raison d'un chelin par mois. Les conditions actuelles d'abonnement expirant au 15 février, il nous est impossible de renouveler eu d'accepter des abonnements pour le même prix au-delà de ce temps.

Le député sortant. Une chasse aux nègres-marons. Louis Antoine de France. Une lecture à l'Hotel de Rambouillet. Pélérinage en Lorraine. Providence. Histoire de Pierre de Lusignan dit le Vic-torieux. L'Eglise St. Vincent de Paul. L'orgue de Fribourg. La prière du soir par une tempête. Les muses. Les enfants. L'Esprit du mal. Le suicide. Environs de Jérusalem. Gâteau des Rois. Terre ! Terre ! St. Patrice et l'Irlande. L'arc-en-ciel.

ETUDES HISTORIQUES.

Les Steppes de Hongrie, Etudes physiologiques sur la France, Esquisses dramatiques sur la révolution française, Jean Chouan, Du clergé espagnol, Les livres et les libraires avant l'invention de l'imprimerie, Les œuvres philosophiques du cardinal de Retz, Journées des 2 et 3 Sept. 1792, La Russie et la Servie, Historiens modernes de la France, Un épisode des massacres de Sept. 1792, La Russie et le Danemark, La Santa-Casa, Le bois des lauriers, La colline des Antici, Notice sur l'Eglise St. Louis des Invalides, La nuit du 15 Sept. 1843 à Athènes, Les Basiliques de Rome, De l'Orient et des ordres de Chevalier, Strasbourg, Aperçus historiques sur l'établissement de la 3e. Dynastie des Rois de France. Les basiliques patriarcales de Rome, Versailles, Souvenirs de la Trappe.—Les trappistes, De la civilisation de l'Egypte depuis l'établissement des Grecs, sous Pannimitichus, jusqu'à la conquête d'Alexandre.

ETUDES ARTISTIQUES.

De l'état actuel et des destinées de l'art en France, Les moines artistes, Les moines agriculteurs,

ETUDES RELIGIEUSES.

Des établissements d'éducation ecclésiastiques, L'orateur chrétien, Le doigt de Dieu, Les Sermons de M. Lacordaire, par Alex. Thomas, Sur les rapports chrétiens entre les maîtres et les serviteurs. Méditations sociales, religieuses et littéraires, Liberté de l'Eglise, Espérance d'un catholique, Paris religieux.—Esquisses de mœurs,

ETUDES PHILOLOGIQUES.

Études sur l'histoire de l'Éloquence en France,

ETUDES SCIENTIFIQUES.

Du mouvement des races humaines. Épître d'un mathématicien à un Poète, ou la leçon d'astronomie, Entretiens familiers sur les Sciences, La cathédrale de Strasbourg,

CRITIQUES LITTÉRAIRES.

Des romanciers modernes, De la prétendue infériorité des chrétiens dans les œuvres de l'esprit.

ETUDES LITTÉRAIRES.

Du roman moderne, et de son influence sur les mœurs, George Sand, Victor Hugo, M. Honoré de Balzac, MM. Alphonse Karr et Jules Janin, Sainte Beuve, Charles Nodier,

ETUDES MORALES.

Le philanthrope, L'homme pitroque,

MELANGES HISTORIQUE.

De l'origine et de l'utilité des ordres religieux et militaires au moyen-âge. Notice sur le temple et l'hospice du Mont-Carmel,

Monsieur Vincent, L'Exilé, Marius chez les Druides, Des Maronites et des principales populations du Liban,

CRITIQUES RELIGIEUSES.

L'Université jugée par elle-même, Le monopole destructeur de la religion et des lois, De la situation religieuse.

BIOGRAPHIES.

L'abbé Lacordaire,—L'abbé de Ravignan,—M. de Chateaubriand,—M. Berryer,—Alp. de Lamartine,—Montalembert,—Mgr Affre,—O. Barrot,—Sir Robert Peel,—Lord Brougham,—Le gén. Cavaignac,—Benj. Franklin,—Washington,—Abd-el-Kader

EGOLE DU MONT-PLAISANT, FRANÇAISE ET ANGLAISE, tenue par J. G. SMITH, Rue d'Aiguillon, faubourg St Jean, en haut de l'Eglise—Québec, 7 mai 1849.

Avis à ceux qui doutent.

ANALYSE des eaux des sources de Plantagenet.

Table listing chemical analysis of Plantagenet waters, including Chlorure de soude, Chlorure de potasse, Chlorure de chaux, Chlorure de magnésie, Bromure de magnésie, Iodure de magnésie, Carbonate de chaux, Carbonate de magnésium, Carbonate de fer, Silice, and Total des ingrédients solides.

La pesanteur spécifique de l'eau est 1006,377. Contenant eau pure 1000. Comme je n'ai pas recueilli l'eau à la source, je ne puis déterminer la quantité d'acide carbonique qu'elle contient, mais cette quantité paraît être considérable.

T. S. HUNT, Chimiste de la Commission Géologique. Bureau de l'Esp. Génl., Montréal, 5 avril 1849.

DIRECTION, Boire une bouteille avant déjeuner et une bouteille dans l'après-midi.

Les personnes qui visitent les sources pour leur santé en boivent souvent 2 gallons par jour. REMARQUES. Il est impossible de publier tous les certificats donnés à Montréal, depuis quelque temps, au propriétaire des Sources de Plantagenet. On publie seulement ceux dont les noms sont les plus connus.

CERTIFICATS DES MEDICINS DE MONTREAL.

Montréal, 17 Avril 1849. L'analyse des eaux de Plantagenet m'ayant été soumise telle que faite par M. Hunt chimiste de la commission géologique, je considère que l'eau présente une combinaison et un agent médicamenteux qui la rend admirablement propre à la recommander contre plusieurs maladies. On la trouve capable d'aider à une indigestion laxative, anti-acide et altérante, et avec de tels effets on peut dire qu'elle est précieuse dans les scrofules, dans les formes cutanées de rhumatisme et de goutte, dans les maladies urinaires ou à un traitement alcalin pourrait être utile dans quelques dérangements (particuliers de l'estomac) dans ce dernier cas sa puissance anti-acide et altérante, devra rendre de grands services.

Les quantités d'Iode de Brome et de Magnésium paraissent considérables, et en conséquence donnent une grande importance à l'eau de Plantagenet dans les maladies où ces agents actifs sont surtout employés. Ayant, en plusieurs occasions, employé les eaux dans ma pratique privée je puis certifier que son action sur les intestins n'est nullement irritante.

A. HALL, M. D. Professeur de chimie, Collège McGill.

Depuis que j'ai vu l'analyse de l'eau Minérale de Plantagenet faite par M. Hunt je l'ai considérée comme un agent médicamenteux précieux et l'ai recommandée dans un grand nombre de cas où je pensais que les principes salins et autres ingrédients qu'elle contient, seraient utiles à mes malades.

M. McCALLOCH, M. D. Professeur d'accouchement etc à l'université du collège McGill.

Montréal, le 5 avril 1849. Le propriétaire de sources salines de Plantagenet, M. Chs. LaRocqne m'a demandé mon opinion sur l'efficacité de cette eau. Je l'ai récemment employée dans des cas chroniques de dyspepsie avec un avantage décidé. J'ai trouvé qu'elle augmentait l'appétit et agissait doucement comme laxatif. D'après leur composition démontrée dans l'analyse faite par T. S. Hunt, etc., je la crois capable d'exercer une influence favorable sur le foie et les reins.

HY. MOUNT, M. R. C. S. L. Montréal, 31 mars 1849.

Une analyse des eaux Minérales de Plantagenet ayant été soumise à ma considération, je crois pouvoir en toute confiance recommander ces eaux au public comme très utiles dans certaines maladies chroniques de l'estomac, du foie et des autres viscères abdominaux, de même que dans la goutte et le rhumatisme. Comme altérants, elles peuvent encore être employées avec avantage dans les hydropisies, surtout si l'on prend en considération leur action diaphorétique et diurétique. Enfin elles pourraient être utiles dans le choléra, vu leurs propriétés anti-acide et anti-émétique. Un avantage qu'elles ont sur toutes les drogues patentes que l'on débite en si grande profusion au public, c'est, qu'elles ne peuvent être que rarement nuisibles, tandis que les premières (contenant, pour la plupart, des substances dont l'action sur l'économie animale est très puissante, tels que le bichlorure de mercure et différentes préparations d'antimoine, de plomb, d'iode et d'argent, et cela à fortes doses) peuvent être très préjudiciables dans une infinité de cas.

L. F. TA'EPNIER.

Montréal, 29 avril 1849. Monsieur—Vous m'avez témoigné le désir d'avoir mon attestation sur les vertus médicinales de l'Eau de Plantagenet, je me rends bien volontiers à votre demande et suis heureux de vous exprimer la confiance que j'ai sur l'efficacité et l'innocuité heureuse qu'elle détermine sur l'issue de plusieurs maladies obscures, contre lesquelles la thérapeutique la plus rationnelle a échoué.

Les différents éléments salins qui rentrent dans la composition de cette eau, sont de nature à m'autoriser, à la recommander spécialement dans les rhumatismes, les affections scrofuleuses profondes et constitutionnelles; les tumeurs blanches, les névralgies et plus particulièrement la sciatique.

Les personnes chez lesquelles les fonctions de l'estomac ont été perverties par suite de l'usage immodéré des boissons alcooliques, y trouveront un excellent correctif, bien propre à rétablir le ton de cet organe et l'harmonie des fonctions de l'économie en général. Agréez Monsieur,

J. L. LEPROHON, M. D.

Monsieur—Les nombreux certificats que vous avez reçus des plus éminents Médecins du pays me dispensent de faire l'éloge de votre Eau Minérale. J'ajouterai seulement que toutes les personnes qui en achètent à ma Pharmacie et qui en font usage s'accordent à reconnaître leur effet salutaire et la recommandent à tous leurs amis. J'ai l'honneur de vous saluer.

P. E. PICAULT, M. D.

Dundee, 17 Avril 1849. Mon cher ami.—En remerciement des eaux Minérales de Plantagenet, que vous avez eu la bonté de m'envoyer, et dont j'ai fait l'essai dans plusieurs cas de dyspepsie, et Rhumatisme etc, etc, etc, je suis heureux de pouvoir vous dire, que ces eaux sont un bienfait à la nature, et qu'elles doivent être recommandées à nos Habitants des Campagnes surtout, comme remède avantageux et à bon marché.

J'ai conseillé à des femmes enceintes, sujettes à la constipation d'en faire usage, et elles se sont trouvées très bien. Elles ont aussi guéri deux dames sujettes aux fleurs blanches qui en ont fait usage sur ma recommandation.

Je ne doute pas que dans le choléra, d'après l'analyse qui vient d'être faite par T. S. Hunt, Chimiste, qu'elles seront très utiles, surtout si on a le soin de s'en servir comme préservatif, et de se purger d'avance avec ces eaux.

L. H. MASSON, M. D. 27 mai, 1849.

J'ai recommandé à plusieurs de mes patients de faire usage des Eaux des Sources de Plantagenet, et ils s'en sont invariablement bien trouvés; répondant à l'action de l'estomac, excitant l'appétit, agissant légèrement mais efficacement sur les poulmons et les intestins, spécialement sur ces derniers. Les invalides s'y attachent beaucoup.

WOLFRID NELSON, M. D. Montréal, 21 Mars 1849.

M. CHARLES LA ROCQNE m'ayant soumis l'analyse des Eaux de Plantagenet faite par T. S. HUNT, écuyer, et me demandant mon opinion, je dirai que la proportion et la combinaison des ingrédients qui entrent dans leur composition, doivent admirablement les adopter au traitement de la goutte, de la gravelle, des rhumatismes, de quelques maladies du foie, de la dyspepsie, de l'hydropisie, et de toutes les espèces de scrofules, excepté la consumption.

Quand à son usage dans le choléra dont M. L. a quelques certificats importants et respectables, il est digne de remarque que le traitement salin du choléra acquiert beaucoup de faveur en Europe, des statistiques semblant prouver sa supériorité. Si tel est le cas, nous avons dans les Eaux de Plantagenet, une excellente combinaison des mains de la nature.

(Signé) S. C. SEWELL, M. D. Professeur de matière médicale au Collège McGill.

Montréal, 29 mars 1849. Monsieur, Pour répondre au désir que vous m'avez témoigné de connaître mon opinion sur les effets et l'utilité des Eaux de Plantagenet, je n'hésite pas à dire que d'après l'analyse qui en a été faite par M. T. S. Hunt chimiste de la Commission Géologique, et à raisin de leurs propriétés toniques, altérantes, diurétiques et purgatives qui résultent de leurs parties constituantes, elles doivent être recommandées, suivant le mode d'administration, dans le traitement du rhumatisme, de la goutte, de certaines dyspepsies des affections du foie, des scrofules, des hydropisies et de plusieurs autres maladies, lorsqu'elles seront employées d'une manière judicieuse. Des médicaments de cette nature sont de beaucoup préférables, selon moi, à une foule d'autres, qui nous viennent de partout, dont la composition et conséquemment les propriétés ne sont point connues, et qu'on ne se fait pas scrupule, cependant, de recommander, sans discernement, dans la curation de toutes les maladies.

Le témoignage qu'on a donné en faveur des Eaux contre le choléra me paraît mériter l'attention. Cette médication offre beaucoup d'analogie avec celle préconisée en 1832 par le Dr. Stevens et l'une des plus fécondes en résultats satisfaisants. Votre, etc., J. G. BIBAUD, M. D. Prof. d'Anatomie, Ec de Méd. de Montréal. 31 mars 1849.

Montréal, 31 mars 1849. Ayant examiné l'analyse faite par T. S. Hunt, écuyer, des Eaux Minérales des Sources de Plantagenet, je dois à la justice de dire que, d'après leur composition, elles peuvent être employées avec avantage dans la dyspepsie, le rhumatisme les maladies nerveuses, les fièvres bilieuses, l'hydropisie, les hémorroïdes, la constipation, le scorbut, les écorchelles, etc, etc.

Musieurs de mes malades à qui je les ai recommandées pour la dysurie et la dysenterie, en ont retiré un avantage bien marqué.

Je ne doute pas qu'elles puissent être utiles dans le choléra surtout, si on l'emploie comme préservatif en se purgeant d'avance et dans le début de la maladie. E. H. TRUDEL, M. D.

Montréal, le 10 avril 1849. D'après l'analyse des sources de Plantagenet par M. Hunt. L'eau de Plantagenet paraît bien adaptée comme étant médicamenteuse contre le plus grand nombre de cas de maladies chroniques et de ces dérangements dans lesquels les parties solides du sang sont ou diminuées de quantité ou détériorées dans leur qualité, contenant les plus importantes de ces substances combinées par la nature ou en forme agglomérée. Et pour la même raison elle paraît bien adoptée pour neutraliser les effets pernicieux des poisons contagieux et miasmatiques sur le sang et en conséquence elle sera vraisemblablement utile durant l'existence des fièvres épidémiques et contagieuses, l'influence et le choléra. Quant aux propriétés médicinales de l'eau de Plantagenet dans la dernière de ces maladies, on a déjà le témoignage de l'expérience.

W. FRASER, M. D. Professeur de médecine au collège McGill.

Montréal, 23 avril 1849. Monsieur.—Après avoir pris connaissance d'un avis récemment publié dans quelques journaux de cette ville, par lequel vous faites connaître le résultat de l'analyse des eaux minérales des sources

de Plantagenet, par M. Hunt, Chimiste, je crois devoir dire, sur votre demande: que les Chlorures et les Carbonates alcalins, le Carbonate de fer, les Iodures et les bromures de magnésium contenus dans ces eaux les rendent recommandables surtout dans certains cas de dyspepsie, pour combattre la constipation qui survient dans cette affection; je crois que l'on peut employer ces eaux minérales dans certains cas d'embaras gastriques, et ainsi que dans certaines maladies chroniques, de la peau. Je suis Monsieur

J. EMERY CODERRE. D'après l'analyse de l'eau de Plantagenet faite par T. S. Hunt, etc, je me sens très favorablement disposé à recommander l'usage de l'eau de dyspepsie, la goutte, les affections des reins et aussi dans le rhumatisme chronique. Comme j'ai encore fait qu'un petit nombre d'essais sur ces effets, je ne puis ajouter d'autre témoignage de mon expérience que celui de son efficacité comme laxatif agréable et diurétique, et je considère qu'elle mérite bien l'attention du public.

J. S. CRAWFORD, M. D. Professeur de clinique médicale et chirurgicale au collège McGill. Montréal, 13 avril 1849.

Montréal, le 14 avril 1849. Il n'y a que quelques semaines depuis la publication de l'analyse de M. Hunt, que mon attention a été attirée spécialement sur l'eau minérale de Plantagenet, je n'ai encore eu l'occasion d'expérimenter son efficacité que dans quelques cas de souffrances dyspeptiques, mais je n'ai aucun doute, la combinaison d'après les principes médicamenteux précieuses qui entrent dans sa composition qu'elle deviendra un des remèdes les plus efficaces contre beaucoup de maladies de l'estomac et spécialement des intestins surtout accompagnées d'un excès d'acidité dans ces organes. Dans quelques unes des formes les plus communes de maladie circulaires, dans la goutte, le rhumatisme et dans le plus grand nombre de maladies de faiblesse demandant un traitement légèrement stimulant et relaxatif.

GEO. W. CAMPBELL, M. D. Professeur de chirurgie au collège McGill. Petite rue St. Jacques 23 avril 1849.

Montréal 23 avril 1849. D'après l'analyse de l'eau de Plantagenet faite par M. Hunt, je n'ai aucun doute, qu'on la trouvera très utile dans les maladies rhumatismales, goutteuses et dyspeptiques, mais comme je ne l'ai pas encore prescrite je ne puis parler par expérience personnelle de ses propriétés médicinales.

B. L. ACDONALD, M. D. professeur de médecine au Collège McGill. Montréal, 10 Avril 1849.

Monsieur, L'analyse de l'eau de Plantagenet, fournie par M. Hunt, la recommande à nos membres de la profession Médicale comme un bon auxiliaire et à certains cas de dérangement des organes digestifs et assimilateurs, dans quelques cas de Dyspepsie, de Gouttes et de Rhumatisme, dans certaines affections de cœur, du foie, des reins, de l'oeil et dans des formes spéciales de scrofules ou écorchelles.

J'ai prescrit l'eau pendant le mois dans une des salles cliniques de l'Hôpital Général de Montréal, je ne suis pas encore préparé à offrir aucune déduction quant aux résultats de mon peu d'expérience sur son utilité dans les maladies contre lesquelles j'ai employé l'eau.

Je suis votre etc. FRANCIS BADGLY, M. D. Professeur de Médecine Clinique à l'Hôpital Général.

AUTRES CERTIFICATS.

Je suis prêt à déclarer sous serment que j'ai eu une jambe et un pied enflés qui m'ont fait cruellement souffrir pendant plus de trente ans; et qu'après plusieurs avoir vu pendant trois mois de l'eau minérale de Plantagenet, je suis maintenant parfaitement guéri. C'est pourquoi je recommande à tous ceux affligés de maladie semblable de boire de ces eaux faibles.

DAME JULIE GELINEAU. Rigaud, 15 sept. 1848.

Je certifie que pendant 3 à 4 ans, j'ai eu une douleur aiguë dans le côté et que j'ai eu vain essayé différents remèdes. Depuis 3 à 4 semaines, je me suis mis à boire l'eau des sources de Plantagenet et depuis je suis parfaitement bien.

DANIEL ALLEGAY. Depuis huit mois je crachais le sang, depuis huit jours que je bois de l'eau minérale de Plantagenet je suis mieux, et mes forces sont doublées de ce qu'elles étaient.

AUGUSTIN LAFRAMME. Montréal, 15 août 1848.

Guérison Extraordinaire.—Je certifie que mon épouse, depuis trois années, a été bien malade, et d'une maladie bien grave, et elle a fait usage de beaucoup de remèdes qui ne lui ont rien fait, mais depuis qu'elle boit de cette fameuse Eau des sources minérales de Plantagenet, elle est parfaitement bien.

H. LAURIN. Montréal, 4 sept. 1848.

Je dirai sous serment que quand je laisse de boire de l'eau de la source minérale de Plantagenet à présent sous le contrôle de M. Charles LaRocque, je suis incapable de vaquer à mes affaires et lorsque j'en bois je me porte bien.

PAUL SABOURIN. Plantagenet 8 août 1848.

Dundee, 1ra août 1848. C'est avec beaucoup de plaisir que j'attire l'attention publique sur les Eaux minérales de Plantagenet. Je n'hésite pas à dire qu'elles possèdent toutes des qualités égales si non supérieures à toutes les autres eaux de la Province. En ayant fait usage moi-même, il est de mon devoir de rendre non fautive témoignage en leur faveur et de le joindre à ceux qui ont déjà été donnés. Le goût de ces Eaux est agréable et leur effet est salutaire.

L. H. MASSON, M. D. North Lancaster, 25 juillet, 1848.

Je soussigné, certifie que plusieurs personnes, à ma connaissance, ayant fait usage de l'eau de la source minérale de Plantagenet, s'en sont bien trouvées et surtout ont éprouvé de grands soulagements dans les cas de rhumatisme.

DR. M. P. LEDUC. Je certifie que ma femme, trois de mes enfants et moi, tous bien malades du typhus, les docteurs nous avaient abandonnés. Nous avons envoyé chercher de l'eau de la source de Plantagenet, et nous avons recouvré la santé, avec la grâce de Dieu.

LS. THOMAS. Petite Nation, 21 juillet, 1848.

J'éprouve un grand plaisir à appeler l'attention publique sur les Eaux minérales de Plantagenet, dont les excellentes qualités pour restaurer le système et lui donner la force, ne sont surpassées par aucune en cette province. Je dis ceci en connaissance de cause, ayant bu de presque toutes les sources du pays. Que ceux qui ont souffert de maux de tête, absence d'appétit, etc., essayent ces eaux et leur succès est assuré.

H. J. HARKIN. Montréal, 9 septembre 1848.

AGENTS POUR MONTREAL, DR. PICAULT. Au coin des rues Notre-Dame et Bonsecours. HOTEL QUEBEC, Rue St. Paul. Brault & Lafleur, Place d'Armes.

QUEBEC.—Dépot Rue Sous le Fort, (Escalier) Basse-Ville. MARTIN RAY, Agent.

Digne d'attention.

Voulez-vous conserver votre santé, citoyens de Québec? Voulez-vous vous tenir en garde contre la maladie qui est attendue dans le pays?

HAITES comme les citoyens de Montréal: buvez de l'Eau de Plantagenet. Vous verrez par les nombreux certificats des premiers médecins de Montréal, qui est absolument nécessaire de faire usage de cette Eau dans ce temps-ci. Il s'en est vendu dans les trois dépôts à Montréal, depuis le 3 mai au 18 Juin, 11,500 gallons. Aussi les noms de 45 médecins s'accroissent à dire que la cité de Montréal n'a jamais été dans un état de salubrité plus satisfaisant qu'il ne l'est actuellement. Le propriétaire de cette Eau a en sa possession au-dessus de 300 certificats de premières familles de Montréal, des cures merveilleuses obtenues par l'usage des Eaux de Plantagenet, et dont il est prêt à les montrer à ceux qui le désirent. Voici les noms de plusieurs médecins de Montréal, qui ont donné leur certificat en faveur de cette eau; que le public en juge par lui-même.

Drs. W. Nelson, J. G. Bibeau, J. F. Coderre, J. L. Leprohon, L. U. Masson, P. E. Picault, W. Fraser, G. W. Campbell, L. E. Tavernier, P. J. Leduc, Drs. E. H. Trudel, H. Mount, Alex. McCulloch, R. L. McDowell, J. Crawford, F. Badgley, A. Hall, S. C. Sewell, P. J. Leduc.

DIRECTION.—Prenez en une bouteille avant déjeuner et une autre après-midi. En faire 2 fois par semaine, à Québec, au dépôt, Rue Sous le Fort Basse-ville.

MARTIN RAY, Agent. Québec, 2 juillet, 1848.

JOSEPH PETITCLERC, Notaire, rue St. Joseph, N° 14, Haute-Ville. Québec, 26 mai 1848.

Conditions.

L'Ami de la Religion et de la Patrie se publie trois fois par semaine, les LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, et ne coûte que 25 centimes par année, (entre les frais de poste.) payable d'avance en deux fois les premières mois de la semaine. Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition, l'abonnement sera de 50 centimes, payable à la fin de chaque semestre.

LES AVANTAGEUX.—Les MM. du Collège des quatre personnes qui nous procureront à l'avance quatre souscripteurs, payant d'avance le semestre (50) ou l'année, recevront le journal gratis pendant une année.

Les personnes qui veulent discontinuer sont obligées d'en donner avis un mois avant la fin du semestre, et de payer ce qu'ils doivent.

On ne reçoit pas de souscriptions pour moins de 6 mois.

Toutes les lettres, correspondances, etc., doivent être adressées, (francs de port.) à STANISLAS DRAPÉAU, Propriétaire, No. 14, Rue Ste. Famille.

LISTE DES AGENTS.

Les Messieurs suivants, nommés agents de notre Journal, sont autorisés par nous, à recevoir les argents, et à en donner quittance.

- Montreal: MM. E. R. Falre, etc. Trois-Rivières: P. Nourie, etc. Répigny: A. Dallaire, Inst. Sherbrooke: D. V. St. Cyr. Stanstead: Mr. l'abbé Champagneux. Pointe Lévy: Paul Thibodeau, Inst. Baunault: Chs. LeTallier, etc. St. Thomas, (en bas): J. D. Lépine, etc. N. P. Islet: L. Balleynne, etc. St. Anne la Postolère: Ls. Moreau, etc. N. P. St. Charles (Riv. Boyer): Dr. Ls. Labrecque, etc. St. Verte: John Hoy, etc. Rimouski: John Healy, etc. N. P. St. Simon: Chs. Frs. Caron, etc. Beauport: Mr. l'abbé Bertrand. Jaccart: L. C. LeFrançois, etc. Châteauguay: L. C. LeFrançois, etc. N. P. St. Jean Port-Joli: L. Z. Duval, etc. N. P. St. Michel: Mr. l'abbé Godbout. Malabar: Philippe Beaulieu. St. François (Riv. du Sud): Philippe Beaulieu, etc. N. P. St. Denis, (en bas): F. Jorje, etc. N. P. St. Roch des Joluits: L. Tremblay, etc. N. P. Rivière du Loup, (en bas): J. B. Pouliot, etc. Ste. Foye: Mr. B. Marquis, etc. Trois-Pistoles: Mr. P. Fournier, etc. St. Germain: H. Tanguay, March. Rivière Ouelle: Thos. Bégin, Inst.

STANISLAS DRAPÉAU, PROPRIÉTAIRE.

BUREAU DU JOURNAL, NO. 14, RUE-STE. FAMILLE, QUÉBEC